



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT

« Agenda 2030 » Agir en faveur de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 à travers la politique étrangère française

Conseil national du développement
et de la solidarité internationale (CNDSI)

Avec le soutien du secrétariat général du CNDSI :
Anne-Charlotte Dommartin, Alexis Lefèvre, Sarah De Figueiredo

Octobre 2023



CONSEIL NATIONAL
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

**Le présent document est disponible en ligne
sur le site France diplomatie : diplomatie.gouv.fr**

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés, y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous pays.

Rapport du groupe de travail « Agenda 2030 »

**Agir en faveur de la mise en œuvre
de l'Agenda 2030 à travers la politique
étrangère française**

**Conseil national du développement
et de la solidarité internationale (CNDSI)**

Co-présidé par :

Olivier Bruyeron, président de Coordination SUD

Sébastien Treyer, directeur de l'Institut du développement durable
et des relations internationales (IDDRI)

Table des matières

LE PROCESSUS	5
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	5
LES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL « AGENDA 2030 »	6
Session 1. État des lieux sur le financement de l'Agenda 2030	10
Session 2. Politiques publiques et moyens de la société civile en faveur des ODD, en lien avec les défis alimentaires	14
Session 3. Politiques publiques et moyens de la société civile en faveur des ODD en lien avec les services (eau, assainissement, énergie)	24
ANNEXES	28
Annexe 1. Extrait de la RNV intégrant les travaux du GT Agenda 2030 du CNDSI	28
Annexe 2. Liste des acronymes	30
Annexe 3. Liste des intervenants	31

LE PROCESSUS

La France a présenté au forum politique de haut niveau (HLPF) de juillet 2023 sa deuxième Revue Nationale Volontaire (RNV) sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Conformément aux recommandations de l'ONU et de l'OCDE, l'ensemble des acteurs et actrices du développement et de la coopération internationale ont été impliqués dans l'élaboration de la RNV. Le Groupe de travail (GT) du CNDSI « Agenda 2030 » a été créé pour contribuer au 6^e enjeu de la RNV : « Construire une transformation durable européenne et internationale ». Olivier Bruyeron, président de Coopération SUD, et Sébastien Treyer, directeur général de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI) l'ont co-présidé.

Ce groupe de travail a mobilisé une variété d'acteurs et actrices, français et étrangers, organisations de la société civile (OSC), acteurs et actrices du secteur privé, institutions publiques de développement, du secteur de la recherche et d'organisations internationales. Le groupe de travail s'est réuni à quatre reprises, entre janvier et avril 2023, selon une démarche itérative mobilisant diverses organisations et personnes pour leur expertise, pratiques et leur qualité de membres du CNDSI. Partant de l'exposé de pratiques, d'analyses et de réflexions, il a abouti au terme de sa 4^e séance à un ensemble de recommandations présentées ci-après.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Des besoins croissants nécessitant une volonté politique forte

Le rapport du Secrétaire général de l'ONU de mai 2023¹ met en évidence le recul des progrès vers les Objectifs de développement durable (ODD), en particulier dans les pays en développement, en raison de la pandémie de COVID-19, du changement climatique et des conflits. Les crises récentes ont exacerbé les défis pour atteindre les ODD par rapport à 2015. Il est crucial d'agir de manière urgente, coordonnée et exigeante pour accélérer leur mise en œuvre.

Le rapport de l'OCDE souligne un écart croissant entre les besoins financiers pour le développement durable dans les pays en développement et les flux de financement. Pour exploiter l'opportunité en 2023 d'accélérer l'Agenda 2030, il est essentiel de s'appuyer sur les dimensions intégrées, transformatives et l'engagement de « ne laisser personne de côté ». Les travaux scientifiques récents soulignent que l'impact politique de l'Agenda 2030 est principalement discursif, rarement normatif et insuffisamment transformateur². Les recommandations du GT Agenda 2030 du CNDSI proposent des actions concrètes à la France pour renforcer son engagement en faveur des ODD dans sa politique de solidarité internationale et ses politiques nationales impactant les pays les moins avancés (PMA).

Le financement de l'Agenda 2030

Lors de la première session, trois organisations ont conjointement dressé un état des lieux concernant la réalisation de l'Agenda 2030, mettant en lumière l'importance cruciale de la collaboration internationale, du financement approprié et de l'adaptation aux spécificités nationales pour atteindre les ODD et promouvoir le développement durable. Le rapport de l'OCDE a souligné l'impact significatif de la crise de la COVID-19, qualifiée de pire crise économique depuis la Seconde Guerre mondiale, en insistant sur les inégalités croissantes et l'inflation particulièrement préoccupante dans les pays en développement. De son côté, l'Agence française de développement (AFD) a présenté une approche en quatre niveaux visant à aligner ses activités sur les ODD. Cette approche met l'accent sur l'adaptation aux besoins spécifiques de chaque pays, la prise en compte des trajectoires des politiques publiques et l'importance de la redevabilité. Enfin, la présentation du réseau des solutions pour le développement durable (SDSN) a mis en évidence un déclin global des indicateurs liés aux ODD, malgré une stagnation en Europe. Le SDSN a recommandé des changements de comportement en matière de consommation pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'importation de travail forcé. Il a également suggéré l'examen de mécanismes d'ajustements carbone aux frontières pour remédier à l'absence de découplage entre la croissance économique et les effets importés.

¹ Rapport du SGNU (mai 2023) [Progress towards the Sustainable Development Goals: Towards a Rescue Plan for People and Planet](#)

² Biermann, F., Hickmann, T., Sènit, CA. et al. *Scientific evidence on the political impact of the Sustainable Development Goals*. Nat Sustain 5, 795–800 (2022)

Évolution de la sécurité alimentaire, agroécologie et cohérence des politiques pour le développement durable : un aperçu complet

Au cours de cette session, les intervenants ont exploré les concepts liés à l'agriculture et à l'alimentation, en mettant en évidence l'importance de la cohérence des politiques publiques pour le développement durable. La sécurité alimentaire, autrefois axée sur la production pour répondre à la demande croissante, a évolué vers la préoccupation de l'accès à la nourriture, soulignant l'impact de la pauvreté et des inégalités. L'agroécologie paysanne est aujourd'hui reconnue internationalement comme un moyen de réaliser les ODD, en réduisant la pauvreté, en améliorant la nutrition, en favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes, en préservant la biodiversité et en luttant contre le changement climatique. Cependant, l'agroécologie doit faire face à des défis concurrentiels. Enfin, la cohérence des politiques publiques en faveur du développement durable est essentielle pour aligner les politiques nationales avec l'Agenda 2030 et réduire les dépenses publiques superflues. L'OCDE propose des outils concrets pour sa mise en œuvre, tout en soulignant l'importance de l'engagement des parties prenantes, y compris le secteur privé et la société civile.

Approches des ODD : transition énergétique en Afrique, inclusion urbaine en Colombie, et enjeux liés à l'eau et à l'éducation

L'ONG ENDA Tiers Monde se concentre sur la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique, avec une adaptation aux contextes variés, notamment en Afrique. Le Sénégal, par exemple, fait face à des défis tels que l'accès universel à l'énergie, la souveraineté énergétique, le transfert de technologies et les partenariats pour la transition énergétique. Les ODD servent de cadre à ces efforts. Barranquilla, une ville colombienne de deux millions d'habitants, s'appuie également sur les ODD pour promouvoir l'inclusion urbaine, réduire les inégalités et préserver l'environnement. L'AFD soutient cette initiative à hauteur de 170 millions d'euros, en mettant l'accent sur la biodiversité et le développement équitable. PS-Eau met en avant les avantages des initiatives liées à l'eau pour le bien-être et la santé, en soulignant l'importance de la qualité de l'accès à l'eau. Il recommande une meilleure coordination entre l'aide publique d'État et les acteurs associatifs, ainsi qu'une plus grande complémentarité entre l'Équipe France et les organisations locales. En ce qui concerne l'éducation, les ODD ont élargi l'accès à une

éducation de qualité, mais cette interconnexion avec d'autres ODD n'est pas toujours bien comprise. Les recommandations incluent une approche croisée des ODD, le renforcement des partenariats intersectoriels et la cohérence des politiques publiques en France et à l'international.

LES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL « AGENDA 2030 »

Recommandations systémiques, un frein pour la priorisation ?

Les recommandations portées par le GT Agenda 2030 se concentrent principalement sur les dimensions systémiques. Au cours des discussions de la 4e session, cette orientation a été débattue, certaines organisations mettant notamment en avant le besoin de prioriser certains ODD. Les débats ont conclu que l'approche systémique ne constituait pas un frein à la priorisation, dans la mesure où elle permettait au contraire d'identifier plus clairement, à l'aide des outils mentionnés au fil des recommandations, les retards d'un pays dans sa contribution à l'atteinte d'un ou plusieurs ODD. En outre, cette approche permet d'aller plus loin en anticipant les conséquences de certaines politiques publiques, positives pour certains ODD, négatives sur d'autres ODD. Au contraire, la seule concentration sur les ODD considérés comme prioritaires, sans l'adoption d'une approche systémique, présente le risque de contribuer au phénomène dit « d'ODD picking », consistant à valoriser une action sur un ou plusieurs ODD sans prendre en compte l'impact, parfois négatif, de ladite action sur le reste des cibles. Enfin, l'exemple récent de l'Espagne, qui a porté une refonte de sa politique de mise en œuvre des ODD sous un angle systémique, démontre que ces deux approches sont bien compatibles. L'Espagne, après la mise en place d'outils systémiques, a identifié des politiques prioritaires en lien avec certains ODD, appelées « políticas palancas » (ou « leviers politiques »).

Pour favoriser une approche holistique de l'Agenda 2030

1. Réaffirmer l'engagement politique de la France en faveur de l'Agenda 2030 et des changements qu'il implique à la fois d'ici 2030 et à plus long terme.
2. Reconnaître que les pays en développement, notamment les pays à faible revenu, font face à un déficit accru de financement de leurs besoins pour atteindre les ODD³. Par ailleurs, reconnaître aussi que les actrices et acteurs français s'engagent à accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2030, en France et en Europe mais aussi dans les pays en développement. Au-delà de cette affirmation politique, les bonnes pratiques et projets issus des recommandations suivantes permettront de concrétiser cet engagement.
3. Adopter une approche systémique de l'Agenda 2030 qui prenne en compte les dimensions sociales et économiques au-delà de la seule dimension écologique, ainsi que l'approche par les droits.
4. Penser les ODD hors de leur silo, en valorisant et en soutenant les projets et initiatives adoptant une approche croisée des ODD, se concentrant sur les co-bénéfices et les approches transformationnelles, en favorisant des approches de type « ne pas nuire » afin qu'aucun projet financé ne nuise au développement durable.
5. Lors des interventions sur un service ou un secteur particulier, exprimer une vision à long terme (2030 et 2050) de la transformation recherchée du système fournissant ce service (système énergétique, système de santé...), en lien avec l'ensemble des ODD (et donc en décloisonnant les secteurs), et le cas échéant, favoriser des approches multiservices.

Pour accroître la cohérence des politiques publiques françaises au regard de l'Agenda 2030 et établir un système statistique renforcé

6. Intégrer systématiquement, aux indicateurs déjà utilisés par la France, les indicateurs développés par le SDSN afin de mesurer les « externalités » (spillovers) de la France, ainsi que les indicateurs issus de la méthodologie développée par l'OCDE pour mesurer la cible

17.14 (« renforcer la cohérence des politiques pour le développement durable »).

7. Élaborer plus régulièrement une RNV française (idéalement tous les deux ans) permettant de suivre les progrès de la France et intégrant les indicateurs susmentionnés.
8. Mettre en avant les leçons tirées d'expériences des actrices et acteurs à l'échelle d'un territoire (OSC, pouvoirs publics, collectivités, citoyennes et citoyens, ESS, entreprises, etc.), pour lesquels les ODD ont permis de mieux rendre compte des co-bénéfices sur de multiples dimensions des transformations recherchées dans des services clés que l'Agenda 2030 appelle à transformer en profondeur (énergie, alimentation, eau, santé, éducation, etc.).

Pour placer le processus de cohérence des politiques pour le développement durable tout au long du cycle de décisions politiques, de la planification jusqu'à l'évaluation des politiques publiques

9. Intégrer dans les outils de planification existants l'objectif d'atteindre la cohérence des politiques pour le développement durable (CPDD). Il s'agit de déterminer concrètement, à chaque pas d'un processus politique, quels types d'outils, actrices et acteurs devraient être mieux intégrés afin d'utiliser les ODD comme un guide sous la responsabilité de tous les ministères et administrations.
10. Utiliser les outils développés par l'OCDE pour la CPDD, tels que :
 - La matrice de cohérence⁴, *ex-ante*, au moment de la formulation des orientations politiques, mais également *ex-post*, afin d'utiliser les données de performance dans le nouveau cycle de décision.
 - La fiche de cohérence⁵, outil d'évaluation servant au moment de la décision et de l'arbitrage des projets, des documents de planification et des actes législatifs.
11. Refondre la stratégie française d'aide au commerce afin qu'elle intègre dans ses objectifs l'atteinte des ODD par la France et par les pays partenaires, le soutien stratégique aux démarches volontaires de durabilité comme le commerce équitable, ainsi que l'émergence d'institutions collectives

³ OCDE (2022), [Global Outlook on Financing for Sustainable Development 2023 : No Sustainability Without Equity](#), Éditions OCDE, Paris

⁴ OCDE (2022), [Italy's National Action Plan for Policy Coherence for Sustainable Development](#), Éditions OCDE, Paris, p.12-15

⁵ OCDE (2022), [Italy's National Action Plan for Policy Coherence for Sustainable Development](#), Éditions OCDE, Paris, p.16-19

La fiche de cohérence des politiques est un outil d'évaluation servant au moment de la décision et de l'arbitrage des projets, des documents de planification et des actes législatifs. Elle vient donc après la conception des politiques, mais plutôt au moment de leur validation. C'est un outil d'évaluation qui permet d'observer le rôle qu'aura une mesure vers l'accomplissement des ODD, et d'identifier quels seront les indicateurs suivis *ex post* pour la mise en œuvre et l'impact de cette mesure.

transnationales dans les pays producteurs capables de mieux maîtriser l'offre pour mieux réguler les prix.

12. Assurer que le cadre des ODD soit mobilisé pour permettre une régulation optimale de l'intervention des actrices et acteurs privés dans la fourniture des services essentiels, de qualité et universels, et en utilisant au mieux les capacités d'institutions clés comme les banques publiques de développement.
13. Assurer le pilotage des ODD au plus haut niveau de l'État, a minima Matignon, afin de disposer de moyens suffisants et d'un poids politique permettant de peser dans les arbitrages interministériels.
14. Mettre en place un mécanisme de contrôle parlementaire sur la cohérence des actions législatives de la France à l'aune des ODD et de l'impératif de CPDD, en cohérence avec la décision 21.4 du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de 2018⁶.

Pour orienter les financements en faveur d'une atteinte globale de l'Agenda 2030

15. Garder l'objectif de « ne laisser personne de côté » en matière de financement, en particulier en s'appuyant sur la double approche de l'alignement avec l'Agenda 2030 :
 - D'une part, les ressources doivent être mobilisées pour ne laisser personne de côté, lutter pour l'éradication de toute forme de pauvreté et combler les déficits de financement des ODD ;
 - D'autre part, les ressources doivent permettre d'accélérer les progrès vers l'ensemble des ODD en passant par un renforcement de la capacité de financement des pays.
16. Contribuer à un meilleur alignement des flux financiers internationaux, en particulier publics, avec les ODD, en plaidant en faveur des approches permettant d'opérationnaliser cet alignement, par exemple celle de l'AFD ou des autres banques publiques de développement déjà engagées dans ce processus, dans les instances dans lesquelles siège la France.

17. Éviter de fractionner les financements par ODD, mais adopter une approche transversale, et inscrire le financement des ODD dans des trajectoires nationales (ou territoriales) de long terme de développement durable.
18. Favoriser le financement des services essentiels par les financements publics, plus adaptés, pour assurer un accès universel à un service de qualité, dans le but d'atteindre l'ensemble des ODD.
19. Aligner les programmes budgétaires sur les ODD et évaluer la contribution du budget national aux ODD, en demandant à l'OCDE un soutien technique, en s'inspirant de ce qui a pu être fait dans d'autres pays tels que la Finlande et la Nouvelle-Zélande.
20. Réorienter les soutiens financiers publics afin qu'ils soient alignés avec les ODD, en particulier en réorientant les soutiens agricoles vers l'agroécologie transformative.
21. Prendre en compte les impacts (positifs comme négatifs) des soutiens financiers de la France sur les causes qui nuisent à l'atteinte des ODD, en particulier pour l'insécurité alimentaire (lutte contre les dérèglements climatiques, soutien aux agricultrices et agriculteurs familiaux, lutte contre la sous-nutrition).

Agir au niveau des instances européennes et internationales pour mettre en cohérence les politiques, normes et principes qui y sont négociés avec l'engagement d'atteinte des ODD

22. Favoriser les mesures rendant les importations agricoles et les politiques commerciales de l'Union européenne compatibles avec les ODD.
23. Promouvoir la mise en place de mesures financières favorisant les produits issus de l'agro-foresterie et/ou luttant contre la déforestation, et pénalisant les produits non certifiés, en veillant à utiliser les revenus générés pour financer des mesures d'accompagnement des petites et petits producteurs porteurs de démarches alignées avec les ODD dans les territoires agricoles et forestiers des pays les plus vulnérables.
24. Promouvoir une évolution du droit de la concurrence pour mieux lutter contre la constitution d'oligopoles dans les secteurs concurrentiels et pour autoriser des ententes horizontales sur les prix lorsqu'elles permettent un partage de la valeur indispensable pour atteindre les ODD.

⁶ CICID (2018), [Relevé de conclusions du 8 février 2018](#), MEAE, Paris

Pour favoriser les partenariats techniques et financiers

- 25.** Valoriser et soutenir le travail dans des espaces et cadres intersectoriels et pluri-acteurs, tout en définissant des garanties contre les conflits d'intérêts et des exigences de transparence et de redevabilité.
- 26.** Pour les interventions sur un service ou un secteur particulier, exprimer une vision de long terme (au regard de l'Agenda 2030) de la transformation recherchée et la traduire en un plan d'investissement séquencé dans le temps (court terme, moyen terme, long terme) et à l'échelle de l'ensemble du système, plutôt que projet par projet. Cela permettra d'assurer plus de visibilité et de stabilité pour les investisseurs publics et privés, et de valoriser, par le caractère intersectoriel de la démarche, les co-bénéfices entre ODD.
- 27.** Pour les interventions sur un service ou un secteur particulier, exprimer une vision de long terme (au regard de l'Agenda 2030) de la transformation recherchée et assurer que cette vision et ce plan de transformation s'appuient sur la mobilisation d'une expertise locale, qu'il convient donc de consolider (renforcement des institutions d'expertise locale, des citoyens et citoyennes et OSC, mobilisation d'expertises pertinentes – par exemple dans les diasporas – évitant de se substituer à la consolidation des expertises locales).

Pour améliorer la prise en compte des besoins, le respect des droits humains et des aspirations des personnes ciblées et impliquées

- 28.** Reconnaître la place des organisations actrices (citoyennes et citoyens, sociétés civiles, populations affectées par les changements, etc.) dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques qui les concernent.
- 29.** Favoriser une meilleure territorialisation des ODD, en prenant en compte l'importance des dynamiques, sociétés civiles, citoyennes et citoyens, formes démocratiques et gouvernances locales.
- 30.** Systématiser la participation et la consultation des OSC en France, par exemple à travers le maintien du GT Agenda 2030 au sein du CNDSI, mais également dans les pays partenaires (OSC, citoyennes et citoyens, populations affectées par les changements climatiques et les transitions, etc.).
- 31.** Lors des interventions sur un service particulier, assurer que la vision du projet soit territorialisée en faisant émerger de véritables pactes sociaux dans les territoires : assurer que cette vision et ce plan de transformation à long terme soient co-construits dans une démarche multi-acteurs, décloisonnée, inclusive et démocratique, aux échelles pertinentes, comme un projet politique pour chaque territoire et en responsabilisant les autorités locales.
- 32.** Renforcer l'éducation et l'information pour permettre une appropriation de l'Agenda 2030 et une participation citoyenne à sa réalisation.

État des lieux sur le financement de l'Agenda 2030

Présentation du rapport relatif aux ODD 2023 « sans égalité, il ne peut y avoir de durabilité »

Rachel Morris, analyste politique, Direction de la coopération pour le développement OCDE

Le rapport sur l'état du financement du développement durable publié en 2023 par l'OCDE et intitulé « Pas de durabilité sans équité⁷ » est le fruit d'une évaluation périodique réalisée tous les deux ans. Il couvre le contexte macroéconomique, la tendance des flux privés domestiques et internationaux, l'impact des financements sur l'atteinte des ODD ainsi que des recommandations pour les pays de l'OCDE.

Selon l'analyse de 2023, la crise de la Covid-19 est identifiée comme la crise économique la plus significative depuis la Seconde Guerre mondiale. Elle est marquée par une reprise difficile dans les pays les plus pauvres avec un fort risque de divergence de performance entre pays développés et pays en voie de développement. Un autre enjeu est l'inflation qui touche en priorité les populations les plus modestes (prix alimentaires et énergie). Les inégalités s'amplifient à un rythme croissant. Le taux de pauvreté extrême mondiale est revenu au niveau de 2019 en raison de la Covid-19, tandis que les inégalités de genre se creusent (notamment du fait des difficultés d'accès à l'éducation).

La succession de phénomènes qui caractérise la poly-crise Covid revêt un caractère multidimensionnel qui conforte la pertinence de l'analyse proposée par le cadre ODD : la crise sanitaire a ainsi eu des impacts sociaux, politiques et environnementaux. Cet effet est particulièrement fort dans les pays à faible revenu, dans lesquels les besoins de financement à court et à long-terme augmentent. Par ailleurs, les financements pour « reconstruire en mieux » (*Build Back Better*) coûtent cher à court-terme (+33% par rapport à la moyenne) malgré des effets positifs anticipés à long-terme. Cependant, les politiques fiscales et monétaires mises en place par les pays

à revenu élevé ont permis d'amortir le tarissement des financements internationaux, tandis que les efforts d'aide publique au développement (APD) ont permis de jouer un rôle contracyclique. Néanmoins, les déficits de financement des ODD progressent : les besoins de financement durable pour les gouvernements des pays en développement sont passés de 2 500 milliards (Mds) de dollars (USD) à 3 900 Mds d'USD de 2019 à 2020 et pourraient se creuser de 400 Mds d'USD par an entre 2020 et 2025 du fait de la guerre en Ukraine. Les recettes publiques devraient être 20% inférieures à ce qui a été projeté avant la pandémie, avec une réduction des investissements privés, une augmentation de l'inflation et des coûts du service de la dette (risques de surendettement).

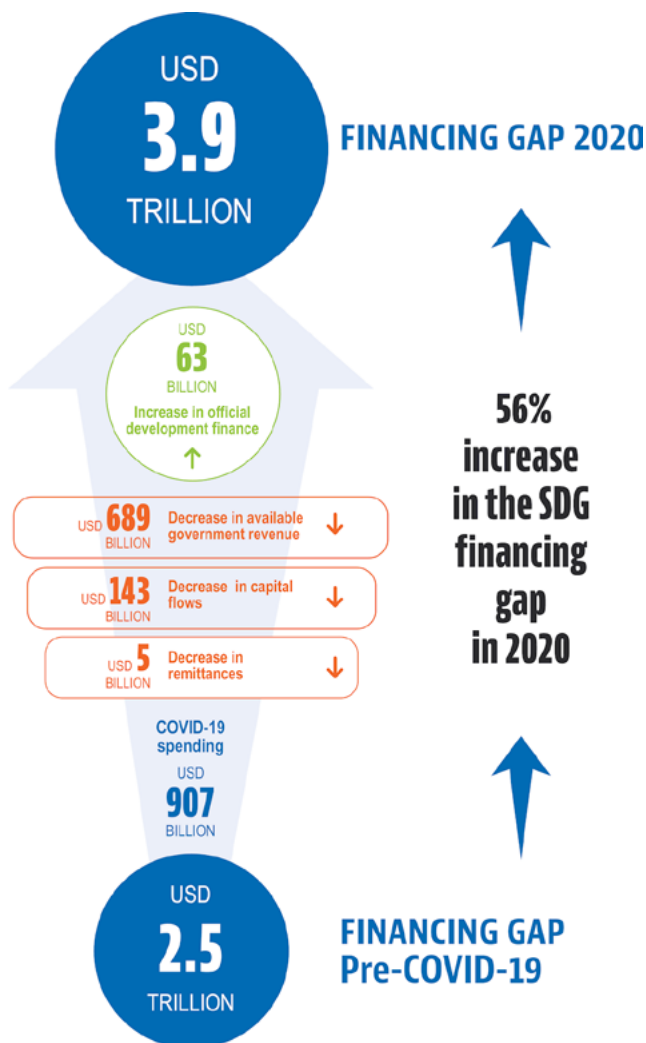
Le contexte difficile a cependant conduit les acteurs et actrices à mieux prendre en compte les risques non-financiers. Les investissements à caractère durable (de l'ordre de 35 000 Mds d'USD) progressent ainsi plus vite (+15% contre +11%) que les actifs financiers à l'échelle mondiale (de l'ordre de 469 000 Mds d'USD), tandis que le déficit annuel de financement ODD (3 900 Mds d'USD) s'établit à près de 1% de la somme totale des actifs financiers mondiaux.

Cependant, ces financements sont levés de manière disproportionnée dans les pays développés. Les PMA continuent à faire face à des difficultés pour accéder à ces financements, y compris du Fonds Vert. La réglementation pour y accéder demeure complexe (données requises notamment dans le cadre des due-diligences afin d'assurer la transparence des flux au regard du risque d'*ODD-washing*). Un autre enjeu est celui de la notation souveraine qui se focalise sur la croissance du PIB à court terme, sans prendre en compte les potentiels de croissance à long-terme.

Les crises récentes démontrent que les progrès sont interdépendants entre pays. Actuellement, les PMA représentent une faible fraction des émissions de gaz à effet de serre. En l'absence de correction, ils représenteront en 2050 plus de la moitié des émissions mondiales. Ces pays ont

perdu de 20 à 30% de leur part dans le PIB global, du fait des impacts du changement climatique.

Le déficit de financement des ODD dans les pays en développement a augmenté d'au moins 56% en 2020



Source: OCDE (2022), Global Outlook on Financing for Sustainable Development 2023: No Sustainability Without Equity, Éditions OCDE, Paris

Les recommandations OCDE incluent :

1. La nécessité de renforcer le pilier Équité par le renforcement des capacités de l'accès aux financements des pays (cf. taxe et rôle de « tax inspectors without borders »).
2. Le renforcement de la durabilité (cadre OCDE/PNUD8) visant l'action synergique de tous les acteurs présents dans le financement afin d'éviter les effets de débordement transnationaux (cohérence des politiques internes et externes).
3. L'amélioration du travail avec les investisseurs et gestionnaires de patrimoine.

4. L'attention portée à s'assurer que les politiques nationales ne créent pas des obstacles supplémentaires à l'accès des PMA aux financements.

Les nombreux événements de haut-niveau prévus au cours de l'été 2023 ne doivent pas faire oublier le caractère parfois déclaratoire des engagements pris tandis que monte un appel à la réforme des institutions financières internationales dans le sillage de l'appel à un nouveau pacte financier porté par la France et la Barbade, notamment dans le cadre du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial. Dans ce cadre, les travaux du Comité d'aide au développement (CAD) visent à consolider ces engagements chiffrés et à proposer des pistes d'actions permettant de préserver la crédibilité du système financier international du développement durable.

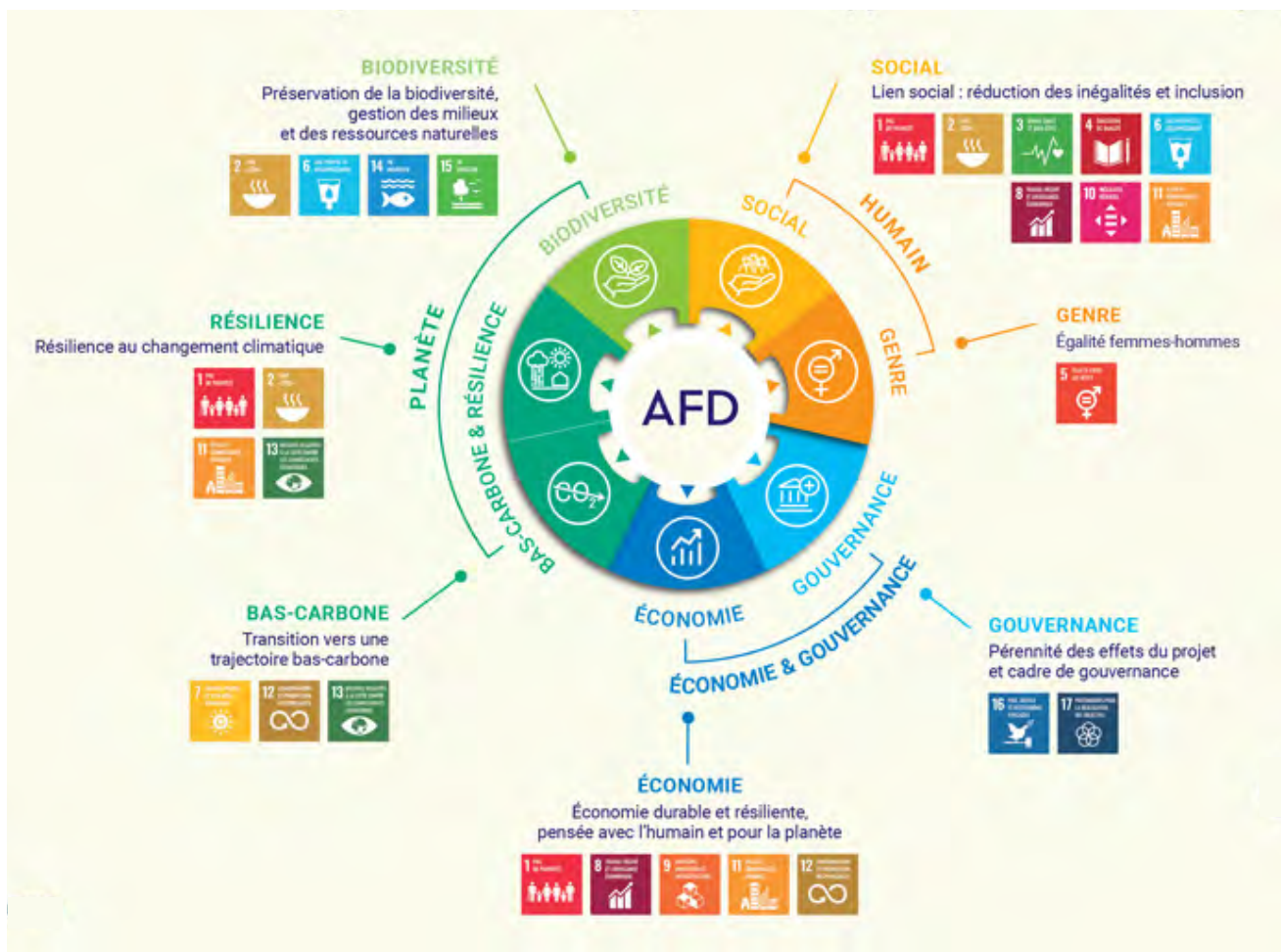
Philippe Jahshan, directeur stratégie, prospective et relations institutionnelles, AFD

L'AFD élabore son plan stratégique qui s'inscrit dans le cadre du CICID et du renouvellement du Contrat d'Objectifs et de Moyens entre l'État et l'Agence, pour lesquels les ODD fonctionnent comme une toile de fonds.

En termes d'alignement des financements et des opérations, l'AFD s'illustre par une appropriation des principes stratégiques par une optique « d'alignement à 360° » visant à agir de manière intégrée à plusieurs niveaux : celui des outils, des acteurs et institutions, des trajectoires de long-terme (lecture PP et territoire), et celui de la mobilisation des financements (systèmes, normes).

L'idée est de mobiliser une approche à quatre niveaux combinant le renforcement et la consolidation des ODD sectoriels, ODD par ODD. Sur l'alignement des opérations (premier niveau), l'enjeu est de proposer des réponses par secteurs prioritaires et en fonction de la demande, au regard d'un cadre de suivi et de rentabilité renforcé. Le deuxième niveau est celui des impacts, en matière d'alignement pour tenir compte des trois impératifs transversaux : enjeux sociaux, climat et biodiversité, enjeux relatifs à l'état de droit. Les outils mobilisés à cette fin incluent un dispositif interne visant à qualifier les opérations sur ces différents axes ODD, complété par des avis externes de certification ou de correction de la première analyse.

L'analyse de développement durable : questionner et intégrer en amont les enjeux de développement durable dans les projets



Sources : AFD, [l'analyse de développement durable](#)

Ce travail est mis en regard dans le cadre de discussions avec les pairs (autres banques publiques). L'enjeu est de passer à l'échelle en dépassant l'approche projet et d'aller plus loin dans l'accompagnement des acteurs (banques publiques, secteur privé) dans l'alignement des financements. Le troisième enjeu est celui des trajectoires. Il inclut la capacité pour certains pays stratégiques pour le groupe AFD et l'Équipe France d'entrer dans une logique d'accompagnement des politiques publiques. Sur cette dimension, comme celle des acteurs, la logique de redevabilité est essentielle pour rendre compte des impacts des prêts consentis en matière de correction des trajectoires de politiques publiques. Le quatrième niveau est celui de la mobilisation qui intègre à la fois l'augmentation des moyens et la question de la redirection des flux. Ces deux sujets sont au cœur de la Coalition Finance en Commun co-animée par l'AFD et ses partenaires. Elle met en lumière l'importance cruciale que les politiques de développement publiques peuvent jouer dans ce contexte.

La loi⁹ donne un cadre à des engagements précis en matière de répartition entre PMA et pays à revenu intermédiaire (PRI), ce qui appelle à des différenciations d'approches. Les boucles d'innovations sont également dans ce cadre un point haut placé dans l'agenda.

Un des intérêts de l'approche défendue par l'AFD est de ne pas se limiter à comptabiliser en silo des efforts par ODD, afin de valoriser les approches différenciées adaptées à la situation observée dans chaque PMA. La durabilité des financements pourrait exclure des pays de l'accès aux financements. Il faut éviter une logique de listes d'exclusion et voir pays par pays la trajectoire de transformation à dessiner avec les ODD.

Pris à plat, les objectifs ODD ne sont pas résolubles ; par projet, l'arbitrage est impossible. En matière d'échange de pratiques, l'*International Development Finance Club* (IDFC) travaille actuellement autour d'un premier noyau de six banques publiques au sein desquelles il existe un échange nourri sur les pratiques avec la volonté d'élargir la participation. La valorisation de ces

⁹ Loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales

travaux est également un sujet, avec le souci de les rendre plus visibles au-delà de la communauté des bailleurs publics. La Banque asiatique de développement regarde également ces questions avec intérêt.

Guillaume Lafortune, vice-président du SDSN et chef du bureau de Paris

Le rapport publié par le SDSN montre un déclin à l'échelle mondiale des indicateurs ODD, malgré une stagnation en Europe du fait des stabilisateurs européens. Cependant, il convient de nuancer les constats en tenant compte de la disponibilité des données dans certains pays. En Europe, pourtant, selon le *spillover index*, 40% de l'empreinte carbone est générée à l'étranger tandis que les échanges internationaux conduisent également à une progression du travail forcé importé (y compris lié au minage des terres rares mobilisées pour les atteintes des objectifs du Pacte vert européen). À ce stade, le SDSN ne détecte pas de signe en tendance de découplage entre croissance économique et effets importés. Or, si des relocalisations peuvent être pertinentes au regard d'objectifs de souveraineté stratégique, la relocalisation dans son ensemble comporte de forts effets inflationnistes.

Face à ces constats, le SDSN promeut trois axes d'actions :

- **La modification des comportements de consommation visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre importés.**
- **La modification des comportements de consommation visant à réduire l'import de travail forcé.**
- **Les mécanismes d'ajustement carbone aux frontières, qui peuvent néanmoins avoir des effets inflationnistes.**

Sur la question des partenariats nécessaires à l'atteinte conjointe des attentes en matière ODD, les financements constituent un axe essentiel de travail, qui doit être complété par la question du transfert des compétences et des technologies tandis que les pays du Nord doivent continuer à progresser en matière de transition verte sur le plan domestique (absence de signal négatif à destination des pays du Sud). La question des consommations domestiques et individuelles est également indispensable tandis que l'innovation peut contribuer également à améliorer l'efficacité des solutions proposées (notamment en consommation de ressources rares).

Il n'existait aucune attente sur l'atteinte des ODD à mi-parcours mais il existe une attente relative à l'adaptation des outils de gouvernance. Sur une soixantaine de pays interrogés par le SDSN, certains se distinguent par un engagement important à intégrer les cibles ODD au sein de leurs outils de gouvernance. La production de RNV par l'UE et la France constitue un signal fort. Au-delà des données de performance, il est important de documenter les engagements politiques et de les lier avec les enjeux de financement.

Pour le SDSN, les contraintes financières ont été largement aggravées dans le contexte de la poly-crise. Il est indispensable dans ce cadre de disposer d'un plan de financement adapté. Six domaines de travail sont relevés comme prioritaires : l'éducation, la santé, les énergies propres, la culture, l'eau durable et la maîtrise durable des ressources. Les besoins de financement pour des initiatives durables peuvent varier considérablement selon les méthodologies, s'étendant de 1% à 4% du PIB mondial. Bien que ces chiffres ne soient pas insurmontables sur le plan financier, les engagements actuels restent actuellement en deçà de ces niveaux.

Les sources de financements mobilisables incluent notamment : l'augmentation des ressources fiscales, l'augmentation des emprunts souverains auprès des banques multilatérales, l'augmentation des emprunts souverains auprès des marchés financiers, la restructuration de la dette ainsi que la réduction des taux d'intérêt.

L'analyse de la notation financière des PMA et des taux d'intérêts qui leur sont consentis fait apparaître que ces pays sont plus chers car ils sont pauvres. Or, les expérimentations relatives aux emprunts durables (*sustainability-linked bonds*) révèlent que les investisseurs sont prêts à payer des « *greeniums* » importants (premiums liés à la transition écologique). Il est également important de prendre en compte les capacités domestiques des pays (en matière de commerce, d'investissement) ; le SDSN travaille à l'accompagnement des pays pour intégrer ces éléments dans leur stratégie de levée de fonds auprès des investisseurs.

Politiques publiques et moyens de la société civile en faveur des ODD, en lien avec les défis alimentaires

Nicolas Bricas, membre du CIRAD, de l'UMR MOISA et de la chaire UNESCO alimentations du monde

De l'après-guerre à la fin du XX^e siècle, le passage d'une vision agricole productionniste à une vision élargie de l'accès à l'alimentation

Selon l'analyse de Nicolas Bricas, à partir de 1945, année où le concept de « productionnisme » apparaît pour la première fois, la question de la sécurité alimentaire était essentiellement celle de l'augmentation de la production. Sa définition adoptée lors de la Conférence Mondiale de l'Alimentation en 1974 était la suivante : *« disposer, à chaque instant, d'un niveau adéquat de produits de base pour satisfaire la progression de la consommation et atténuer les fluctuations de la production et des prix »*. L'objectif de cette vision, qui pourrait être qualifiée de « productionniste », était l'utilisation de deux grands leviers :

- L'augmentation de la production et la réduction des pertes ;
- La construction de stocks de sécurité permettant d'atténuer les fluctuations.

C'est alors l'avènement de la FAO et du PAM et la création du FIDA, institutions onusiennes dont les mandats sont consacrés à ces objectifs.

À partir des années 1980, le monde commence à être marqué par une surproduction alimentaire, éloignant ainsi la question de la suffisance globale. Ce phénomène contribue à faire changer la définition de la sécurité alimentaire. En particulier, les travaux d'Amartya Sen expliquent qu'il convient de se focaliser sur l'accès à l'alimentation (moyens de production alimentaire et pouvoir d'achat). Alors que les disponibilités peuvent être suffisantes, ce sont la pauvreté et les inégalités qui empêchent certaines personnes de se nourrir correctement. Ainsi, la question de la sécurité

alimentaire devient une question légitime pour les institutions chargées de la lutte contre la pauvreté, en premier lieu la Banque Mondiale. En conséquence également, une nouvelle définition de la sécurité alimentaire est adoptée en 1996 lors de la Conférence Mondiale de l'Alimentation. Celle-ci définit la sécurité alimentaire comme l'« accès physique et économique pour tous les êtres humains, à tout moment, à une nourriture suffisante, salubre et nutritive, leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ».

Avec les crises, un retour au « productionnisme »

En 2008 et 2011, les prix de plusieurs produits alimentaires sur les marchés internationaux flambent malgré une surproduction jamais atteinte auparavant. Les nombreuses crises alimentaires qui surviennent constituent une opportunité pour les acteurs de l'agriculture pour relancer le mot d'ordre d'augmenter la production alimentaire. Mais c'est moins pour répondre aux besoins actuels, que dans la perspective de l'augmentation démographique prévue pour se poursuivre jusqu'en 2050. On assiste ainsi à la réapparition du discours productionniste.

Les ODD, un changement de cadre vers les systèmes alimentaires

Avec l'émergence de l'Agenda 2030, la question alimentaire s'élargit. L'enjeu n'est plus seulement de produire suffisamment et d'améliorer la nutrition. S'y ajoutent les enjeux de l'emploi et de l'environnement. Dans les pays d'Afrique et d'Asie dans lesquels l'agriculture reste le principal secteur économique et où la croissance démographique reste forte, les systèmes alimentaires apparaissent stratégiques pour créer des millions d'emplois et absorber la demande des générations arrivant sur

le marché du travail. Se pose alors la question des modèles de production, plus ou moins intensifs en main d'œuvre, depuis l'agriculture familiale jusqu'aux plantations industrielles. L'Agenda 2030 révèle également le constat de l'importance de l'agriculture et des étapes suivantes des chaînes de valeur dans la transformation de la planète : déforestation, effondrement de la biodiversité, pollutions à l'azote, aux résidus chimiques et émissions de gaz à effet de serre, etc. Avec ces nouveaux enjeux, émerge le concept de systèmes alimentaires durables dans lequel la question de la sécurité alimentaire se retrouve un des composants. L'agriculture et l'alimentation n'émergent plus seulement à l'ODD 2 « Faim zéro », mais apparaissent stratégiques pour de nombreux autres ODD. L'évaluation de la performance des systèmes alimentaires à l'aune de toutes ces dimensions reste cependant encore timide.

La guerre en Ukraine comme moteur pour un retour du « productionnisme » et l'émergence de la question de souveraineté alimentaire

Depuis l'après-guerre, le nombre de personnes souffrant de sous-alimentation a continuellement baissé mais cette évolution s'inverse à partir de 2017, malgré une disponibilité alimentaire par habitant toujours croissante. Cela n'est pas tant provoqué par des questions de redistribution, mais plutôt par la paupérisation et les migrations provoquées par les crises climatiques et politiques et, en 2020 et 2021 par la crise du Covid-19. La crise alimentaire ne revient au sommet de l'agenda politique qu'avec la guerre en Ukraine et l'augmentation du prix du blé qu'elle provoque. À nouveau est brandi le mot d'ordre de l'augmentation de la production, avec par exemple la remise en culture des jachères, l'initiative *Food & Agriculture Resilience Mission* (FARM) et la *Global Business Coalition for Food Security* (GBFS), appelant à de nouveaux investissements privés dans le secteur agricole, présentés comme des solutions pour lutter contre l'insécurité alimentaire.

La reprise économique post Covid-19 génère une augmentation des prix de l'énergie, accentuée par la guerre en Ukraine qui entraîne également une hausse du prix des engrais. Les systèmes alimentaires s'avèrent fortement dépendants de ressources sur lesquelles les agriculteurs, les entreprises du secteur alimentaire mais également les États ont peu de prise : énergies fossiles, semences, engrais, produits phytosanitaires, pièces électroniques, etc. Ces ressources proviennent de marchés internationaux au sein desquels une poignée d'entreprises multinationales dominant la gouvernance du système alimentaire. La plupart de ses acteurs, et en particulier les plus

vulnérables d'entre eux, ont perdu son contrôle. Cette dépendance, tant pour l'approvisionnement alimentaire que pour l'accès aux ressources productives, conduit à repolitiser la question alimentaire. Le concept de souveraineté alimentaire, initialement revendiqué par le mouvement paysan la *Via Campesina* en réaction à l'imposition de politiques de libéralisation dans les années 1990, revient dans l'agenda politique. La sécurité alimentaire n'est plus seulement une question technique d'augmenter les disponibilités alimentaires ou d'augmenter le pouvoir d'accès à l'alimentation. Elle redevient une question politique sur la capacité d'orienter et de contrôler son système alimentaire. À noter que cette politisation de la question s'observe aussi dans la lutte contre la pauvreté et la précarité alimentaire. La vision économique de la pauvreté qui privilégie la question de l'accès aux ressources matérielles se double d'une vision politique qui considère la pauvreté d'abord comme un dessaisissement du pouvoir d'agir comme l'ont très bien montré les travaux de ATD Quart Monde et de l'Université d'Oxford sur « les dimensions cachées de la pauvreté ».

Avec ces évolutions s'éloigne la référence aux ODD, alors que leurs enjeux restent plus que jamais cruciaux. La France a été active dans l'élaboration de l'Agenda 2030, mais aussi dans la politisation du débat sur la sécurité alimentaire avec sa contribution majeure à la réforme du Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale (CSA). Cette réforme a conduit à légitimer la participation de la société civile et du secteur privé dans le Comité. Elle a ouvert la voie à une lecture plus politique de la question alimentaire, mettant à jour les rapports de force qui accélèrent ou freinent l'atteinte de l'objectif de sécurité alimentaire. C'est cette lecture qui est nécessaire pour la résolution de l'Agenda 2030. Car au-delà des accords de principe, non contestables, des ODD, se jouent des jeux d'acteurs qui freinent plus ou moins la mise en œuvre de mesures pour les atteindre. La France pourrait reprendre l'initiative pour ouvrir les instances de suivi de l'Agenda 2030 aux acteurs et actrices de la société civile, les plus actives pour défendre cet agenda, et notamment les jeunes.

L'agroécologie paysanne comme modèle favorisant fortement l'atteinte des ODD devant être porté par la France, dans ses financements et les instances internationales

Marie Cosquer, analyste plaidoyer systèmes alimentaires et crise climatique, Action Contre la Faim

L'agroécologie paysanne, un modèle complet et reconnu par les instances internationales

Pour Action Contre la Faim (ACF), l'agroécologie paysanne est le modèle mis en œuvre sur différents terrains à travers des projets de diversification de culture, des coopératives, des polycultures en élevage et agriculture, l'aménagement de territoire, et de nombreuses autres situations innovantes. Il existe autant d'exemples que de réalités de terrain.

Pour rappel, l'agroécologie paysanne comprend trois grands champs complémentaires, qui ne peuvent pas être pris séparément, tel que rappelé dans la déclaration de Nyéléni¹⁰ :

- des pratiques agronomiques portant beaucoup de co-bénéfices (sociaux, climatiques, biodiversité, nutrition, etc.) ;
- une science complexe des écosystèmes ;
- un mouvement social.

C'est sur cette dernière dimension, relative aux mouvements sociaux, partie intégrante de l'agroécologie, qu'ACF met notamment en œuvre ses projets, défendant que celle-ci devrait être reconnue au niveau mondial pour atteindre un plus grand nombre d'ODD. Issue des mouvements paysans et de la société civile, cette notion est aujourd'hui reprise par les instances internationales. Par exemple, un rapport du High Level Panel of Experts (HLPE) auprès du CSA a été élaboré spécifiquement sur l'agroécologie et autres pratiques innovantes¹¹. La FAO a pour sa part défini 10 éléments¹². Un consensus existe donc sur l'importance de l'agroécologie.

L'agroécologie : un modèle en phase avec les ODD

En observant les principes de l'agroécologie, on constate que beaucoup se retrouvent dans les ODD. De nombreux projets contribuent à améliorer les rendements, provoquant une réduction de la pauvreté et une augmentation des revenus des producteurs et des productrices. Un lien clair existe également avec la production d'une alimentation saine, nutritive et diversifiée (ODD 2). Une relation très forte existe également avec la santé, mais aussi avec l'égalité de genre, la préservation de la biodiversité, la gestion des ressources en eau ou encore l'atteinte des objectifs climatiques, en termes d'atténuation ou d'adaptation à la crise climatique.

Ainsi, ACF a développé des indicateurs pour renseigner les progrès de ces différentes dimensions. Ces indicateurs prennent donc en compte l'augmentation des populations de pollinisateurs, l'augmentation de la biodiversité, l'*empowerment* des femmes, etc. Tous ces indicateurs sont aisément reliables au cadre ODD existant.

Pour aller vers plus d'agroécologie, le besoin d'un environnement financier et international favorable

Cependant, toutes ces initiatives agroécologiques positives sur le terrain ne peuvent se développer sans considérer une plus large transformation des systèmes alimentaires. Pour que l'agroécologie se développe, il est nécessaire qu'elle bénéficie d'un contexte favorable, de politiques publiques qui soutiennent cette approche. En effet, il existe une concurrence de certains modèles, notamment au regard des financements internationaux. L'étude *Une recette à la française. Une pincée d'agroécologie pour une louche d'agro-industrie*¹³ revient sur les financements français à l'international, en prenant en compte non seulement l'APD, mais également la participation d'autres institutions telles que BPI France, Assurance Export, etc. En analysant ces soutiens financiers, les ONG ayant effectué l'étude ont réalisé que tous n'étaient pas en faveur d'une agroécologie transformative, et par conséquent n'étaient pas alignés sur la stratégie internationale de la France pour la sécurité alimentaire et la nutrition. L'évaluation prochaine de cette stratégie internationale de la France permettra d'aborder ce point.

¹⁰ Coordination SUD, *L'agroécologie paysanne : alternative sociétale pour des systèmes agricoles et alimentaires durables*, mars 2020

La Déclaration de Nyéléni est une déclaration adoptée lors du Forum Nyéléni pour la Souveraineté Alimentaire en 2007. Ce forum a rassemblé des représentants de mouvements paysans, d'organisations de la société civile, d'ONG, de groupes de femmes et d'autres acteurs engagés dans la promotion de la souveraineté alimentaire.

¹¹ [13 principes de l'agroécologie](#)

¹² [FAO, Les 10 éléments de l'agroécologie – Guider la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables.](#)

¹³ [Une recette à la française. Une pincée d'agroécologie pour une louche d'agro-industrie](#), Action contre la Faim (2021)

Enfin, il est important de faire le lien entre agroécologie et ODD, car le contexte politique international n'est pas réellement en faveur de l'agroécologie. Les approches soutenues ne correspondent pas véritablement à l'agroécologie, bien que celle-ci satisfasse quasiment tous les objectifs de développement durable. Il est donc important de mettre en avant la contribution de la France en ce sens, à contre-courant du mouvement international.

Recommandations d'Action Contre la Faim

Face à ces constats, ACF défend qu'il est indispensable que la France :

- **Opère une réorientation majeure de ses soutiens financiers agricoles vers l'agroécologie. Ces fonds doivent être réorientés et fléchés vers des projets répondant ouvertement à une stratégie de transition vers des systèmes alimentaires plus justes et plus durables, en finançant en priorité des projets basés sur une approche d'agroécologie transformative.**
- **Prene en compte les impacts (positifs comme négatifs) de ses soutiens financiers sur les causes sous-jacentes de la faim (lutte contre les dérèglements climatiques, soutien aux agriculteurs et agricultrices familiaux, lutte contre la sous-nutrition) et cherche véritablement à améliorer cette prise en compte dans l'allocation de ses soutiens.**

Le respect des ODD est compatible avec les impératifs de rentabilité à condition que les politiques publiques le permettent

Gautier Queru, directeur du LDN Fund, Mirova

Des ODD porteurs de transformation au sein du secteur privé lucratif

Les ODD se sont répandus dans toutes les sphères de l'économie notamment car ils disposent de plus de visibilité que les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ce cadre ODD a donc fonctionné en termes de diffusion et de vulgarisation, au moins auprès des sphères économiques. La question qui se pose cependant est celle de la capacité de transformation de l'économie. Certains exemples montrent que

cela fonctionne, comme dans le cas de Mirova et son fonds de lutte contre la dégradation des terres (fonds LDN). Mirova est une société de levée de fonds et d'investissements privés, ce qui complique parfois sa tâche pour agir en faveur des ODD. Cela la pousse à trouver des solutions qui répondent aux attentes d'acteurs et actrices aux responsabilités fiduciaires, en attendant de rendements, tout en proposant une approche innovante avec une logique de transformation de l'économie.

Le Fonds LDN, un exemple de mobilisation de financements privés en faveur des ODD

Le Fonds LDN, résultant d'un appel d'offres des Nations unies et de la Convention sur la désertification, a été emblématique en comblant le sous-investissement et le manque d'accès à des ressources internationales constatés pour l'ODD 15. En ciblant la cible 15.3 (lutte contre la désertification et la dégradation des terres), forte en co-bénéfices, l'objectif de la Convention était de mobiliser non seulement des fonds multilatéraux (fonds pour l'environnement mondial, fonds vert pour le climat, banque mondiale, etc.) mais également d'initier une mobilisation du secteur privé. C'est l'objet du fonds LDN de financer des projets s'inscrivant dans une « économie de la restauration ».

Ainsi, à partir de 2015, Mirova a mis en place un partenariat avec la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), effectué une étude de marché, consulté la société civile (CARI, CCFD- Terre Solidaire, etc.), lancé le fonds et mobilisé des financeurs pour enfin créer une coalition public/privé/société civile. Cela a abouti au financement mixte de projets de restauration des terres, incitant les investisseurs privés à allouer plus de ressources à ces projets¹⁴ (208 milliards de dollars en mars 2021)¹⁵.

Des projets en lien avec les ODD rentables, à condition que les politiques publiques soient favorables

Lorsque des financements sont alloués à un opérateur ou une opératrice qui réussit à augmenter ses rendements de manière écologique tout en générant de la valeur grâce à une meilleure qualité de produits en accord avec la demande du marché, et qu'il parvient à obtenir des primes de certification, des paiements pour services écosystémiques ou des crédits carbone, cela ouvre la voie à la réalisation de projets économiquement viables.

¹⁴ [Land Degradation Neutrality Fund, UNCCD](#)

¹⁵ [One planet summit, fonds LND](#)

L'enjeu est que les opérateurs soient bien connectés à l'économie locale, créent des bénéfiques, des emplois pour les communautés locales, soient intégrés dans les chaînes de valeur et puissent gagner des parts de marché face à des acteurs moins vertueux. Ainsi, les politiques publiques favorisant des productions plus durables jouent un rôle important dans cette capacité à être compétitif dans des chaînes de valeurs marquées encore par des acteurs moins vertueux.

D'autres exemples de même nature démontrent qu'il est possible de créer des projets rentables et favorisant une progression vers les ODD

Aujourd'hui, Mirova parvient à financer des projets qui doivent être robustes et durables (atteignant un certain nombre de critères). Un appel à projet a par exemple été lancé pour la grande muraille verte autour d'une douzaine de projets financés promouvant l'égalité entre les femmes et les hommes de façon centrale dans le projet. Par exemple, un projet de plantation au Bhoutan afin de développer une filière noisette dispose d'une certification *rainforest alliance*, et un projet au Nicaragua concernant des systèmes agroforestiers autour du café et du cacao dispose également de la certification *rainforest alliance*, mais aussi UTZ¹⁶. Un dernier exemple serait un projet certifié commerce équitable et bio dans le nord du Pérou et le Nord-Est de la Colombie pour développer des filières créant une forme de prospérité locale. D'autres projets du même type ont été mis en œuvre aux Philippines, au Ghana, au Sierra Leone et au Kenya.

Si Mirova s'efforce à développer des critères environnementaux et sociaux des plus exigeants, même si les risques financiers peuvent être plus importants et les performances moins bonnes, une opportunité de marché existe réellement. En outre, les ODD deviennent un langage universel pour les investisseurs publics et privés.

En quoi l'atteinte des ODD sociaux est-elle indispensable à l'atteinte des ODD environnementaux ? L'exemple de la lutte contre la déforestation importée et la filière cacao

Julie Stoll, directrice générale de Commerce Equitable France (CEF)

Des évolutions récentes positives pour un meilleur contrôle du coût environnemental des importations européennes mais une prise en compte encore trop lacunaire des interactions avec les dimensions socio-économiques de l'Agenda 2030

Une partie de l'alimentation des Françaises et des Français est importée, notamment en provenance de pays du Sud. De son côté, le SDSN identifie que les activités d'importation ou d'exportation d'un pays peuvent entraver les capacités d'atteinte des ODD dans les pays de provenance ou de destination des biens et services échangés. Ainsi, les importations européennes peuvent avoir des « effets induits » (*spillover effect*) sur les pays du Sud qui entravent leur capacité d'atteinte des ODD. C'est ainsi le cas des importations de produits agricoles qui contribuent à la déforestation dans les pays producteurs.

Le règlement européen sur la déforestation adopté en décembre 2022 s'attaque au sujet et stipule qu'à partir de 2024, les importations européennes de soja, d'huile de palme, de cacao, de café, de bois, de caoutchouc, de bœuf et de cuir devront être en mesure, pour entrer sur le territoire européen, de démontrer qu'elles n'ont pas contribué à la déforestation dans leur pays de provenance.

L'exemple de la filière du cacao montre qu'il est important de s'attaquer à des critères sociaux comme facteur de réussite aux mesures qui visent les ODD environnementaux. Dans cette perspective, les deux défis centraux sont ceux de la mise en conformité (traçabilité) et de la stabilisation de la production pour éviter la déforestation liée à la recherche de terres fertiles par les producteurs et productrices les plus pauvres. Il faut permettre la restauration de la fertilité des sols et des écosystèmes via l'approche agroécologique. Les difficultés sont relatives à l'organisation de marché : un nombre élevé de producteurs et de consommateurs, mais

avec des intermédiaires très concentrés et des oligopoles puissants. Le degré de concentration de ces derniers est corrélé à leur capacité à capter la valeur et dégager de la marge (aux dépens de producteurs). Cela confère aux intermédiaires un pouvoir de négociation extrêmement fort, permettant des marges élevées dans la distribution et la transformation du produit (cacao). Cette répartition de la valeur ajoutée rend difficile la réalisation des investissements nécessaires à une transition agroécologique et agroforestière. Le coût estimé de cette transition par CEF serait de 1500€ par hectare, inaccessible aux producteurs et productrices même quand il existerait un retour sur investissement rapide.

Une évaluation réalisée par Horus concernant le recours au crédit (ex. Fonds Mirova) a montré qu'il était possible de faire des crédits aux producteurs et productrices pour investir dans la transition agroforestière. Cependant, pour que le modèle soit rentable, le prix du cacao devrait être fixé à 4000USD la tonne (1,7 fois plus élevé qu'actuellement). Ainsi, la rémunération suffisante des petits producteurs est une condition *sine qua non* à l'introduction de l'agroforesterie.

DISTRIBUTION OF VALUE AND COSTS FROM FARMERS TO CONSUMERS

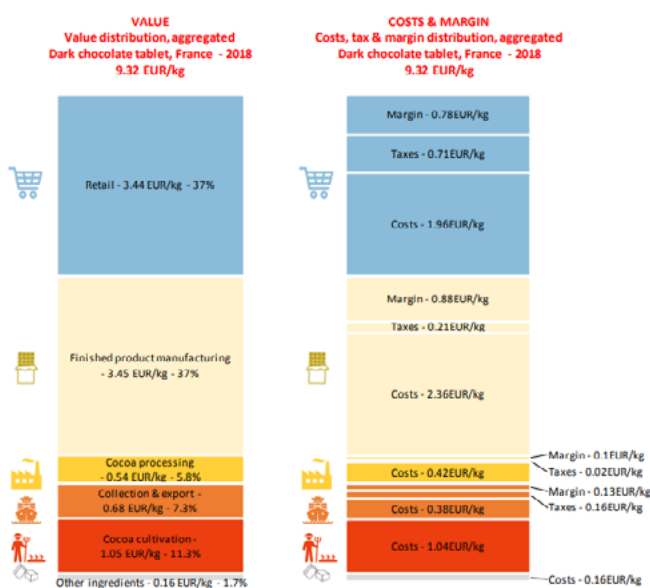


Figure 3. Distribution of value, costs and margins of plain dark chocolate tablets in 2018 (cocoa harvest 2017/18). Source: BASIC

Sources : Comparative study on the distribution of value in European chocolate chains. Research report by the Food and Agriculture Organization of the United Nations and Bureau d'analyse sociétale pour une information citoyenne.

La situation est donc caractérisée par un manque de participation des filières internationales à l'atteinte des ODD. Les politiques publiques sont volontaristes pour l'atteinte des ODD environnementaux mais l'échec sur les ODD 1 et 2 fait peser un risque. Un partage de la valeur plus équitable permettrait de répondre à cet enjeu : les leviers d'atteinte des ODD sont donc également dans les pays donateurs pour accompagner le secteur privé vers une meilleure

performance en matière d'ODD. Les démarches volontaires en matière d'ODD ne sont pas suffisantes si les oligopoles ne se positionnent pas sur l'atteinte des ODD.

Comme mentionné plus haut, des politiques publiques innovantes ont été prises au niveau européen, mais des mesures plus larges sont nécessaires pour atteindre les ODD 1 et 2 chez les agriculteurs et agricultrices. Un partage plus équitable de la valeur constitue une condition indispensable (mais pas suffisante) de succès. Or la valeur se réalise principalement en Europe. Il convient donc de concevoir en Europe des politiques publiques qui vont aider, par une contrainte consentie, le secteur privé à contribuer positivement à l'atteinte des ODD. Il s'agit de mettre les acteurs privés sur une trajectoire de « croissance durable » (ODD 8) et non de croissance prédatrice.

Exemples de politiques publiques permettant de cibler conjointement les ODD environnementaux et les ODD sociaux

• Des mesures pour rendre nos importations agricoles compatibles avec les ODD

En complément des exigences en matière de traçabilité des produits issus du règlement européen sur la déforestation, la mise en place de contributions volontaires aux frontières de l'Europe payées par les entreprises importatrices permettrait d'abonder des fonds dédiés pilotés par les pays producteurs et visant la mise en conformité avec les ODD des systèmes de production des denrées importées.

La mise en place de système de bonus-malus pour promouvoir les productions agricoles certifiées « zéro déforestation » ou « produite en agroforesterie », en particulier le cacao, serait particulièrement pertinente. Les gouvernements pourraient sélectionner les différents systèmes de certification, privés ou publics, et cibler des incitations fiscales sur ces produits certifiés. Inversement, les produits sans garanties seraient taxés de manière plus importante. Les revenus générés par le malus viendraient financer les mesures d'accompagnement des petits producteurs.

• Des mesures pour assurer un fonctionnement des marchés qui conduisent à une meilleure répartition de la valeur le long des chaînes d'approvisionnement

Par exemple, une évolution du droit de la concurrence pour mieux lutter contre la constitution d'oligopoles dans les secteurs concurrentiels et pour autoriser des ententes horizontales sur les prix lorsqu'elles permettent un partage de la valeur indispensable pour atteindre les ODD.

- **Une refonte de la stratégie française d'aide au commerce qui intègre dans ses objectifs les démarches volontaires de durabilité**

L'atteinte des ODD par la France et par les pays partenaires, et le soutien stratégique aux démarches volontaires de durabilité comme le commerce équitable supposent un soutien à l'émergence d'institutions collectives transnationales dans les pays producteurs capables de mieux maîtriser l'offre pour mieux réguler les prix.

Des législations commerciales européennes en progression, mais encore insuffisantes

Laurent Levard, agroéconomiste, GRET

Une législation sur la déforestation importée pertinente, mais insuffisante

La politique agricole commune (PAC) contribue à façonner le modèle agricole et alimentaire de l'Union européenne. Ce modèle pose des problèmes en termes de cohérence avec les ODD dans les pays du Sud en particulier. La PAC n'est pas la seule responsable. Sont également impliquées d'autres politiques européennes, notamment commerciales.

Tout d'abord, les types d'aides de la PAC (notamment les aides aux céréales), couplées à la libre ouverture du marché européen aux oléagineux importés, ont provoqué la domination d'un élevage de céréales et soja. Ce soja provient notamment d'Amérique latine, où les impacts en termes de déforestation sont désastreux.

Si la récente législation européenne sur la déforestation importée est réellement positive, car les produits interdits sont ceux qui ont eux-mêmes été fabriqués dans des conditions de déforestation, ses effets risquent d'être très limités hors UE. Un opérateur pourra ainsi destiner sa production non issue de la déforestation au marché européen, et le reste, issu de la déforestation, à d'autres pays comme la Chine. Ainsi, obligation aurait dû être faite que la totalité de la production des opérateurs ne soit pas issue de la déforestation.

Les subventions à l'agriculture européenne responsables d'une déstabilisation des productions dans les pays en développement

Les subventions des agriculteurs européens permettent indirectement aux industriels de commercialiser et d'exporter les produits transformés à des prix inférieurs à ce qu'ils seraient en absence de subvention. Il est ainsi possible de parler de *dumping*, dont le taux, soit le montant des subventions indirectes apportées à la valeur des produits, est estimé à 20% pour les poudres de lait et à 35% pour les céréales. Ceci crée une concurrence avec les productions locales dans les pays du Sud. En particulier, la poudre de lait exportée par l'UE en Afrique de l'Ouest constitue une sévère limite au développement des filières lait locales. En outre, les industries européennes exportent parfois un mélange de lait écrémé et d'huile de palme importée, dont on connaît l'effet catastrophique en termes de déforestation.

Le libre-échange comme aberration face à la nécessaire relocalisation des systèmes alimentaires

Concernant les accords commerciaux, l'UE a fait pression sur les pays africains afin que ceux-ci libéralisent leurs marchés, provoquant des excès de concurrence des pays européens par rapport aux produits locaux. Le blé européen concurrence indirectement le manioc ouest-africain, la poudre de lait concurrence les filières de lait en Afrique de l'Ouest. De manière plus générale, les accords de libre-échange apparaissent comme une aberration face aux consensus autour du fait que la relocalisation des systèmes alimentaires est une nécessité, aussi bien en termes sociaux que pour la lutte contre les changements climatiques et les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Aujourd'hui, les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ne permettent pas d'interdire des importations au titre des conditions sociales de production, et notamment au titre du niveau de prix payé aux agriculteurs. Or, conditionner les importations au respect de prix équitables pour les producteurs ou à d'autres questions sociales est essentiel. Sur la question écologique, il existe une fenêtre dans les règles de l'OMC, mais il est nécessaire que cela soit plus explicite et actionnable.

Mettre en œuvre la cohérence des politiques publiques en faveur du développement durable (CPDD)

Anna Piccini, analyste dans la division CPDD de l'OCDE

Aligner les politiques sur l'Agenda 2030 et réduire les dépenses publiques : l'intérêt de la cible 17.14 et de la CPDD

L'Agenda 2030 des Nations unies est un cadre global qui a le mérite de mettre en relation trois dimensions : environnementale, économique et sociale. C'est du fait de ce besoin global que la cible 17.14 exige d'appliquer la CPDD. Cette approche suppose de prendre en compte trois dimensions :

1. Ici et maintenant : pour faire en sorte que les gouvernements comprennent mieux les co-bénéfices et les compromis qui doivent être faits aux intersections entre les ODD.
2. Demain : pour se projeter et éviter le court-termisme dans la définition de leurs priorités.
3. En dehors : il s'agit d'articuler quel est l'impact des politiques nationales sur ses propres priorités pour le développement durable, mais également sur celles des pays en voie de développement.

La CPDD revêt une importance stratégique pour chaque gouvernement. De nombreuses études¹⁷ ont été réalisées, démontrant comment l'approche CPDD peut générer des économies de fonds publics en améliorant l'efficacité des politiques publiques. En particulier, en adoptant une approche cohérente dans la planification et la mise en œuvre des politiques, les gouvernements peuvent éviter le gaspillage de ressources en évitant les chevauchements inutiles et en identifiant les domaines où des économies peuvent être réalisées.

Vers la CPDD : l'évolution des recommandations de l'OCDE

Cette approche autour de la cohérence n'est pas nouvelle. Ce qui change à partir de 2015, c'est l'élargissement des ODD à tous les pays et l'adoption par les États membres de l'OCDE d'une nouvelle recommandation en 2019, qui remplace celle de 2010 et est le fruit de quatre ans de négociations entre tous les membres : la recommandation du conseil de l'OCDE sur la CPDD¹⁸. Il s'agit d'outils concrets permettant de surmonter les défis de gouvernance et de dépasser l'approche en silo par laquelle les politiques sont habituellement formulées.

Cette recommandation propose donc un cycle de formulation des politiques publiques. Il s'agit de déterminer à quels stades du cycle de l'élaboration d'une politique certains outils pourraient permettre d'améliorer la CPDD, de créer des politiques qui contribuent davantage aux ODD.

Les différents outils proposés par l'OCDE

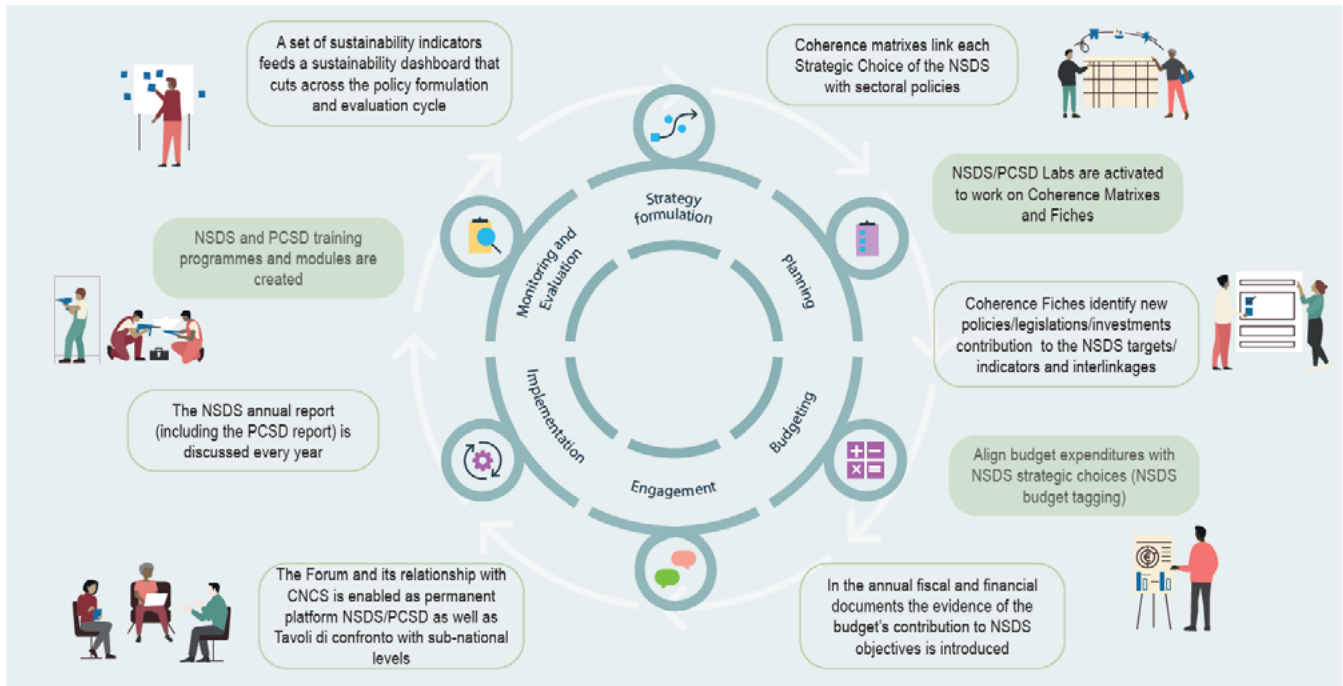
Un exemple concret est le cas de l'Italie pour la formulation du Plan d'Action national pour la CPDD. L'image ci-dessous provient du travail qui a été effectué avec le gouvernement italien. L'objectif était de dessiner concrètement, à chaque pas d'un processus politique, quels types d'outils, d'acteurs et d'actrices devraient être mieux intégrés afin d'utiliser les ODD comme un guide sous la responsabilité de tous les ministères et administrations.

¹⁷ Voir par exemple : [2019 Annual Report: Additional Opportunities to Reduce Fragmentation, Overlap, and Duplication and Achieve Billions in Financial Benefits](#) (GAO, US gov)

¹⁸ [Recommandation du conseil de l'OCDE sur la CPDD](#)

PCSD entry points along the policy cycle

The NSDS is recognised as the policy reference framework for public policy and investment making and co-ordination mechanisms across levels



Source: [Italy's National Action Plan for Policy Coherence for Sustainable Development](#), OECD (2022)

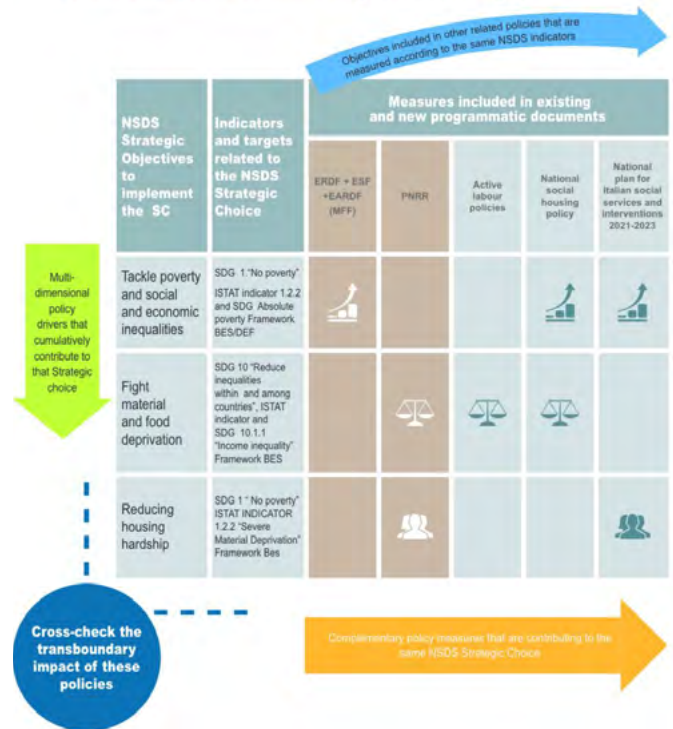
– La matrice de cohérence

L'un des outils qui peut être utilisé est celui de la matrice des cohérences. Son objectif est de vérifier les impacts des politiques futures sur les objectifs de la stratégie nationale pour le développement durable ainsi que la complémentarité avec les autres politiques qui contribuent aux mêmes objectifs. Il s'agit de vérifier si d'autres stratégies sont déjà en train de contribuer aux ODD ciblés.

La matrice des cohérences doit être utilisée, ex-ante, au moment de la formulation des orientations politiques, mais également ex-post, afin d'utiliser les données de performance dans le nouveau cycle de décision. Cela suppose un besoin important en données. Elle peut être formulée par les comités interministériels (i.e. CICID, etc.) et les ministères notamment.

La cohérence commence par une meilleure compréhension des thématiques politiques abordées dans une loi/proposition de stratégies sectorielles ou transversales. La matrice de cohérence établit donc un tableau de bord des politiques et dépenses sectorielles existantes pour l'ensemble des cibles des ODD. Cet exercice révèle les chevauchements entre les priorités sectorielles du gouvernement, ainsi que les liens entre les programmes budgétaires et les ODD et d'autres objectifs sectoriels. Cet outil peut faciliter le dialogue interministériel et multipartite pour concevoir des actions réalisables qui intègrent la durabilité entre un certain nombre d'acteurs et alignent les priorités tout en tenant compte des synergies, compromis et effets transfrontaliers.

OECD visual elaboration: Coherence Matrix for area People, Strategic Choice (SC) I: "Fight poverty and social exclusion eliminating territorial gaps"



Source: [Italy's National Action Plan for Policy Coherence for Sustainable Development](#), OECD (2022)

– Fiche de cohérence des politiques

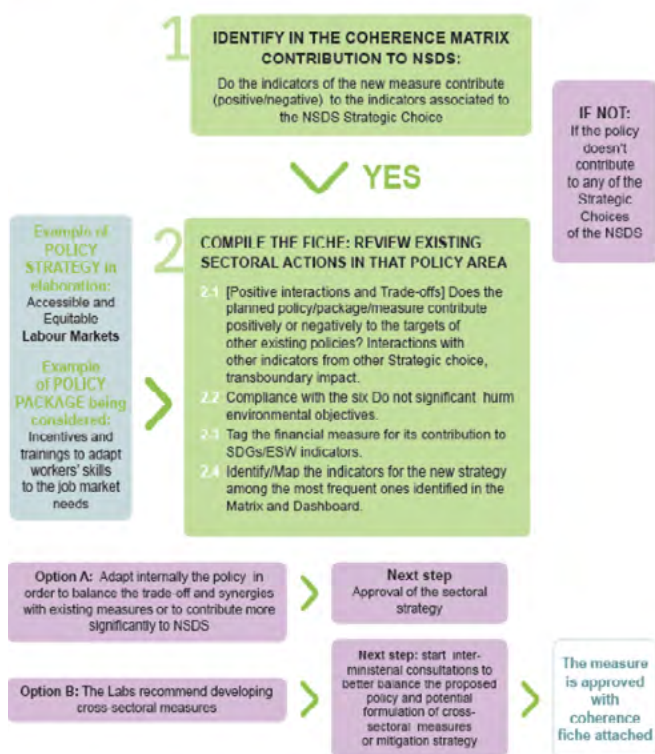
La fiche de cohérence des politiques est un outil d'évaluation servant au moment de la décision et de l'arbitrage des projets, des documents de planification et des actes législatifs. Elle vient donc après la conception des politiques, au moment de

leur validation. Il s'agit d'un outil d'évaluation qui permet d'observer le rôle qu'aura une mesure vers l'accomplissement des ODD, et d'identifier quels seront les indicateurs suivis ex post pour la mise en œuvre et l'impact de cette mesure.

Ces évaluations existent déjà dans la grande majorité des pays analysés par l'OCDE. La question qui se pose est donc l'intégration de cet outil dans les outils déjà existants et le mécanisme qui devrait être en charge de la qualité de ces outils et de leur impact.

Des outils de type « fiche de cohérence » ont été mis en place en Allemagne et au Luxembourg récemment. L'Allemagne a mis en place une évaluation d'impact sur le développement durable, obligatoire pour chaque projet de loi. Le Parlement reçoit ainsi une fiche d'évaluation sur l'impact de chaque loi sur le développement durable qui est évaluée par une commission bipartisane pendant la procédure législative.

OECD Visual Elaboration: How to fill in a Policy Coherence Fiche – using the reference Coherence Matrixes



Source: Italy's National Action Plan for Policy Coherence for Sustainable Development, OECD (2022)

– Budgétisation des ODD

L'OCDE offre un soutien technique pour aligner les programmes budgétaires sur les ODD et évalue la contribution du budget national aux objectifs de développement durable.

- Chaque proposition budgétaire doit contenir une déclaration sur les impacts sur le développement durable (dans les documents d'accompagnement).
- Selon l'OCDE, la budgétisation axée sur la performance peut être définie par « l'utilisation d'informations sur la performance pour éclairer les décisions budgétaires, qu'il s'agisse d'un apport direct aux décisions d'allocation budgétaire ou d'informations contextuelles et/ou d'apports à la planification budgétaire, ainsi que pour instaurer une plus grande transparence et une plus grande responsabilité tout au long du processus budgétaire, en fournissant des informations au public sur les objectifs et les résultats de la performance ».
- Les expériences de la Finlande et de la Nouvelle-Zélande dans ce domaine sont pertinentes.

– Engager les parties prenantes

Cela passe par le fait de mobiliser les expériences et perceptions des différents acteurs et de mesurer leurs contributions à la mise en œuvre des ODD.

- Un obstacle particulier à la cohérence des politiques provient de la différence dans les perceptions et priorités du développement durable. Chaque processus créant des gagnants et des perdants, il faut anticiper les gains et compenser les pertes.
- Les gouvernements peuvent élaborer des plans et des plateformes de communication pour permettre à de multiples parties prenantes (secteur privé et société civile, fondations, universités, etc.) de tirer parti de leurs rôles et de leurs compétences respectives pour promouvoir et soutenir les efforts visant à renforcer la CPDD.
- L'Italie, la Suisse et le Luxembourg ont œuvré dans ce domaine.

Politiques publiques et moyens de la société civile en faveur des ODD en lien avec les services (eau, assainissement, énergie)

Olivier Bruyeron a précisé que la séance aborderait les services de base à dimension marchande et économique, ainsi que l'universalité de l'accès aux services. Sébastien Treyer a souligné que les services essentiels, très présents dans les objectifs du millénaire, sont antérieurs aux ODD. La séance a également permis de mettre en avant des pratiques innovantes sous le prisme des ODD.

Les ODD comme cadre pour penser la transition énergétique juste et efficace : le cas du Sénégal

Secou Sarr, directeur général de Enda Tiers Monde

ENDA Tiers Monde est une ONG basée au Sénégal qui travaille sur la manière de parvenir à une énergie plus propre et décarbonée et de faire face au changement climatique. Les ODD ont donné un cadre approprié à la transition écologique juste et efficace (processus de passage des énergies fossiles à des énergies décarbonées). Cette transition dépend des contextes. Ils sont très différents en Europe et en Afrique, celle-ci étant plus vulnérable aux effets du changement climatique. Le taux de pauvreté au Sénégal est de 38% mais le pays a accès à des ressources comme le gaz.

Les principaux enjeux pour le Sénégal sont :

- l'accès universel aux services énergétiques : équité territoriale et industrialisation ;
- la souveraineté énergétique : la guerre en Ukraine doit permettre de déconstruire le concept de sécurité énergétique pour parler de souveraineté énergétique ;

- le transfert de technologies et les investissements ;
- les partenariats adaptés à la transition énergétique.

Ces enjeux sont pris en compte par l'initiative « co-construction d'une stratégie long-terme en matière de sobriété carbone et résilience » portée par l'Iddri et ENDA énergie avec des financements de l'AFD. Quatre types de transition ont été évoqués : énergétique, agricole, urbaine et infrastructure, et industrielle. Chaque transition est menée par un « groupe thématique multi-acteurs » (institutionnels, secteur privé, société civile, universitaires).

La transition énergétique est au cœur des autres transitions, il s'agit du pilier majeur notamment pour l'agriculture africaine. L'énergie permet la transition urbaine par d'autres modes de transport, et la transition industrielle. Ainsi, le prisme des ODD contribue à décloisonner les secteurs et aussi les acteurs, en permettant de créer un dialogue multi-acteurs.

Il est important d'aider l'administration des partenaires techniques et financiers afin de promouvoir la complémentarité plutôt que la compétition. Enfin, la territorialisation des ODD, en particulier en Afrique, apparaît très pertinente. Il s'agit d'établir un pacte social et un dialogue afin d'écouter les préférences des populations concernant les transitions.

En quoi le cadre ODD fait évoluer les interventions avec et pour les collectivités et leurs services publics ? L'exemple de Barranquilla en Colombie

Lamine Sow, directeur Colombie, AFD

L'approche par les ODD de la ville colombienne de Barranquilla (deux millions d'habitants), partenaire de l'AFD, a été présentée. La ville a fait un travail important de diagnostic et a travaillé avec le Marqueur inclusion urbaine des Nations unies. La ville a construit et bâti ses interventions en termes de réduction des inégalités et préservation de l'environnement et de la biodiversité.

La ville a défini trois piliers :

- valoriser le patrimoine naturel et l'environnement (ex. plantation de forêt urbaine) ;
- la maîtrise de l'expansion urbaine ;
- le renforcement du maillage des mobilités.

La ville a bâti son plan de développement 2020-2023 sur quatre axes :

- biodiversité ;
- développement équitable (formation professionnelle) ;
- attractivité ;
- digitalisation.

L'AFD coopère techniquement avec Barranquilla à hauteur de 170 millions d'euros. Une matrice a été construite par la ville sur la base des ODD qui suivent les quatre axes ci-dessus. L'AFD a contribué au plan de développement et appuyé les axes « biodiversité » et « développement équitable ». Les bonnes pratiques de création de solutions basées sur la nature de Barranquilla ont été présentées.

En conclusion, un des principaux facteurs clés de succès est la projection à long-terme de la ville. Il s'agit de la seule ville à la projection à 2100. Le cadre ODD permet d'avoir une vision globale et cette démarche a permis d'avoir une vision nationale et internationale, en mobilisant des banques de développement (Banque interaméricaine de développement) pour travailler sur les projets.

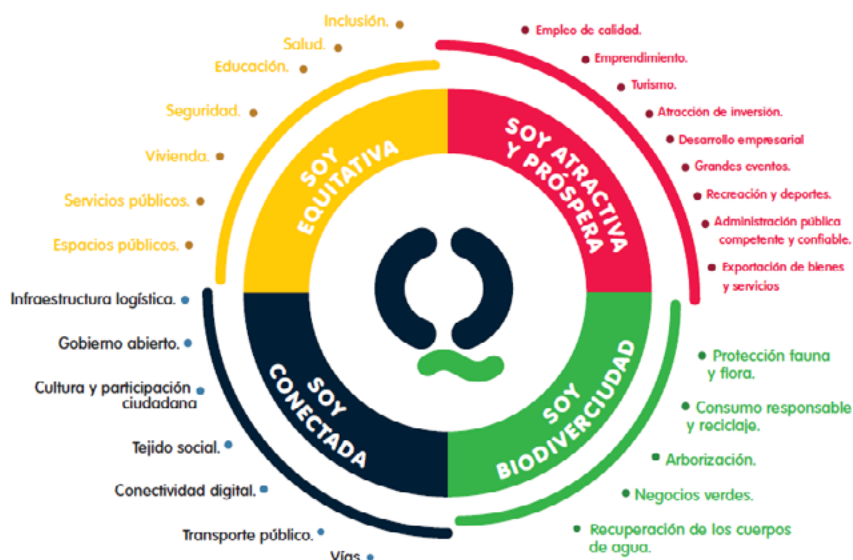
La place des financements des infrastructures de l'eau dans l'atteinte des ODD

Guillaume Aubourg, vice-directeur général de PS-Eau

Les co-bénéfices des initiatives en lien avec l'eau, telles que les incidences positives sur le bien-être et la santé, sont nombreux et connus. Les opérateurs s'approprient les ODD pour bien communiquer sur l'intérêt de se mobiliser sur le secteur de l'eau. L'ODD 6 porte sur l'accès universel aux services mais la qualité de cet accès est très différenciée.



PLAN DE DESARROLLO SOY BARRANQUILLA 2020-2023



Il existe une gamme d'outils financiers importants et des moyens croissants (aux OSC, collectivités) avec une incitation au passage à l'échelle. M. Aubourg recommande une meilleure synergie entre l'aide publique étatique et les acteurs associatifs. Il constate que la France est dotée d'une stratégie internationale sur l'eau avec des objectifs chiffrés depuis peu mais que l'APD « eau » française ne va pas aux pays prioritaires. Il existe une orientation récente de l'AFD de se concentrer sur le monde rural et sur l'assainissement, néanmoins les financements AFD dans le monde rural sont difficiles à manier. Il serait aussi intéressant de rechercher une plus grande complémentarité Équipe France/organisations locales.

La capacité des autorités locales dans le pilotage des politiques publiques est faible et nécessite un fort accompagnement. L'atteinte des ODD au niveau local est donc difficile.

PS-Eau et l'AFD réfléchissent aussi à une approche multi-services pour allier eau, assainissement, énergie et gestion des déchets. Des projets tournés vers les gros bourgs pourraient être efficaces et abordables.

La diffusion d'indicateurs d'impact et de résultat doit progresser au niveau des opérateurs intermédiaires. PS-Eau remarque une grande complémentarité des financements de l'AFD de montants élevés en zones urbaines comme à Barranquilla et du soutien aux OSC en zone rurale. Les écarts entre les deux territoires s'accroissent, et il faut s'interroger sur les tensions internes aux pays.

Sur les difficultés en matière de financement, l'opérateur public national mobilise des fonds quand son périmètre d'intervention est élargi aux villes. Quelques États, comme le Sénégal, arrivent à lever des financements facilement car l'État encadre fortement la levée de fonds, alors que dans d'autres, il y a beaucoup d'expérimentation. Les financements internationaux ne vont pas aux régions les plus pauvres qui ont peu de rentabilité.

Enjeux d'infrastructure dans les ODD

Richard Touroude, directeur des relations internationales de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP)

Les infrastructures sont une condition nécessaire au développement. Elles répondent à plusieurs ODD et sont nécessaires en particulier pour la santé, l'habitation, la transition numérique, l'eau et l'assainissement, les transports, le changement climatique. Il rappelle que les ODD ne seront probablement pas atteints en 2030 et que la perspective s'éloigne par un manque d'investissements qui s'accroît depuis 2020. Le *Global Infrastructure Outlook* estime l'écart à 3 900 Mds d'USD, notamment du fait du manque d'investissement privé.

Si le rendement de l'investissement de fonds privés en infrastructure possède des avantages, il se concentre sur les pays les plus avancés plutôt que sur les pays en développement. Il existe une aversion au risque des investisseurs privés et des banques privées (2/3 de l'investissement en infrastructures). Le recyclage d'actifs (stocks) pourrait être mobilisé pour financer l'infrastructure. L'investissement en infrastructures est parfois payé par le contribuable à travers l'impôt ou les redevances, mais d'autres infrastructures (autoroutes, aéroports, stades etc.) pourraient être payées par des investissements privés. Quelques investisseurs voient de la prévisibilité et de la sûreté. Il cite les fonds de pension et d'infrastructure, ainsi que les fonds souverains.

Les coûts de gestion d'infrastructures alourdissent les bilans des États qui les détiennent à cause de difficultés d'exploitation. Le concept de la Banque mondiale *Maximising finance for development* (MFD) vise à exclure des projets qui pourraient être financés par des investissements privés (par concession et privatisations par exemple). Les sommes récupérées par le secteur public pourraient financer les ODD moins attractifs pour le secteur privé.

Une entreprise publique emprunte à court terme à meilleur taux qu'un investisseur privé alors que celui-ci financera plus facilement des sites existants pour les redévelopper. Le Forum de Davos de 2016 défend cette idée impopulaire de recyclage d'actifs. Le potentiel de cette méthode en nouveaux investissements est énorme et devrait s'imposer. Par ailleurs, le renforcement de capacités est une composante indispensable du développement de cette méthode afin d'éviter une mauvaise mise en œuvre.

Pour conclure, il est inacceptable de lancer des projets mal construits et il est possible d'éviter des déperditions en analysant mieux la situation (soutenabilité de la dette, pertinence à long terme).

L'importance de l'éducation publique dans la génération de co-bénéfices ODD et l'importance de la cohérence des politiques publiques

Carole Coupez, déléguée générale de Solidarité Laïque

L'éducation transversale constitue un pivot de l'Agenda 2030. L'Agenda 2030 minimise l'approche par les droits en obligeant à avoir une approche par objectifs, sur des cibles à atteindre, plutôt que par les moyens utilisés. Il réduit ainsi la responsabilité régalienne de l'éducation.

L'éducation est privatisée car les investisseurs y voient un marché. Pour autant, les ODD ont permis d'étendre le droit à l'éducation. Le cadre de l'Agenda 2030 est complémentaire puisque l'ODD 4 a sanctuarisé le droit à la qualité de l'éducation (à la différence de l'accès) et le droit à l'éducation préscolaire. Il y avait un risque que l'éducation soit réduite à un simple aspect du développement, mais la matrice des ODD a simplifié la perspective du développement. Le cadre ODD (Incheon) a augmenté des plaidoyers sectoriels mais dispose d'un rôle transformateur et pivot.

L'éducation présente des externalités positives en lien avec tous les ODD (cf. UNESCO). Elle n'est pas seulement importante pour le développement durable mais aussi un outil politique qui permet de faire comprendre des contextes, causes, déséquilibres et de changer des comportements. Cependant l'ODD 4 n'est pas réfléchi de cette manière. L'ODD 4.7 consacre les éducations « à » avec un pouvoir transformateur alors qu'elle devrait apparaître dans tous les ODD.

Sur ce sujet, plusieurs recommandations peuvent être faites :

- 1. Valoriser et soutenir une approche croisée des ODD, rapprocher les acteurs dans une logique de co-bénéfices.**
Exemple : en Haïti, un programme de reconstruction d'école vise également à renforcer la résilience des communautés aux changements climatiques.
- 2. Renforcer les partenariats. Valoriser et encourager le travail en consortium intersectoriel afin de ne pas se renfermer dans son ODD.**
Exemple : « **Commençons par la base** » : coalition eau, coalition éducation, action santé mondiale et Oxfam appellent à un accès universel à des services de base.
- 3. Reconnaître la place des acteurs et actrices et organisations pertinentes dans la définition et la mise en œuvre des politiques qui les concernent.**
Exemple : Un projet en Haïti présente l'école comme vecteur de changement social.
- 4. Penser la corrélation et la cohérence des politiques publiques en France et à l'international.**
Exemples :
 - **Les cités éducatives en France pour lutter contre le décrochage scolaire associent des acteurs du territoire, entreprises, communautés.**
 - **Le PCPA « soyons actifs et actives » en Tunisie oblige différents ministères à travailler ensemble.**

Annexe 1 : extrait de la RNV intégrant les travaux du GT Agenda 2030 du CNDSI¹⁹

Synthèse des travaux du groupe de travail Agenda 2030 du Conseil national pour le développement et la solidarité internationale rédigée par les co-présidents de Coordination SUD et de l'Institut du développement durable et des relations internationales

À l'issue de leurs travaux, le groupe de travail « Agenda 2030 » du Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI), co-présidé par Coordination SUD et l'Institut du développement durable et des relations internationales, a identifié sept axes d'actions prioritaires pour que la France s'engage davantage en faveur des ODD dans le cadre de sa politique de solidarité internationale mais aussi de ses politiques nationales. La synthèse de leur contribution, telle qu'elle ressort de leurs échanges, est reproduite ci-après, en complément de la Revue Nationale volontaire.

Le manque d'investissements pour le développement durable dans les pays les moins avancés et les plus vulnérables s'aggrave crise après crise, malgré le maintien au global des niveaux d'aide publique des pays les plus riches. Au-delà de la question des montants d'aide publique, l'atteinte des ODD dans les pays du Sud dépend aussi de facteurs clés que le groupe a passés en revue pour faire ses propositions.

Pour favoriser une approche holistique de l'Agenda 2030

L'un des freins majeurs à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 identifié a été le réflexe consistant à agir en ciblant un ou quelques ODD sans se préoccuper des autres. Cette approche peut parfois conduire à impacter négativement certains ODD pour en améliorer d'autres. C'est pourquoi le GT Agenda 2030 du CNDSI a notamment plaidé pour la mise en place d'une approche systémique de l'Agenda 2030 qui prenne en compte les

dimensions sociales et économiques au-delà de la seule dimension écologique. Comme l'illustrent les pratiques des acteurs français (Agence française de développement [AFD], société civile) qui doivent être mises en valeur dans la Revue Nationale Volontaire et qui sont notamment précisées dans les autres rubriques, cela passerait notamment par la valorisation et le soutien des projets et initiatives adoptant une approche croisée des ODD, se concentrant sur les co-bénéfices et approches de long terme afin qu'aucun projet financé ne nuise aux ODD.

Pour accroître la cohérence des politiques publiques françaises au regard de l'Agenda 2030 et établir un système statistique renforcé

Au cours des échanges du GT Agenda 2030, de nombreuses organisations ont souligné la nécessité de disposer d'informations complètes et précises concernant l'impact de la France sur l'Agenda 2030, aux niveaux national et international. Les organisations présentes ont ainsi recommandé d'intégrer systématiquement, aux indicateurs déjà utilisés par la France, les indicateurs développés par le Réseau de solutions de développement durable (SDSN) afin de mesurer les « externalités » (*spillovers*) de la France et par le programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP) pour mesurer la cohérence des politiques pour le développement durable (cible 17:14). Ces indicateurs pourraient notamment être utilisés dans l'élaboration d'une RNV tous les deux ans, lesquelles mettraient également en avant les leçons tirées d'expériences des actrices et acteurs à l'échelle d'un territoire pour qui les ODD ont permis de mieux rendre compte des co-bénéfices.

¹⁹ [Revue nationale volontaire de la France 2017-2022](#), p.106-107

Pour placer le processus de cohérence des politiques pour le développement durable tout au long du cycle de décisions politiques, de la planification jusqu'à l'évaluation des politiques publiques

Une difficulté récurrente pointée par les pouvoirs publics dans la mise en cohérence des politiques publiques avec l'Agenda 2030 est le manque d'outils pour ce faire. C'est pourquoi le groupe de travail a tout d'abord proposé d'intégrer dans les outils de planification existants l'objectif d'atteindre la cohérence des politiques pour le développement durable (CPDD). Cette cohérence pourrait également être atteinte grâce à l'utilisation des outils développés par l'OCDE afin d'orienter les choix politiques pour une meilleure prise en compte de l'Agenda 2030, à l'instar de la matrice ou de la fiche de cohérence. Cependant, un pilotage des ODD au plus haut niveau de l'État et un contrôle du Parlement ont, pour ce faire, été jugés indispensables.

Pour orienter les financements en faveur d'une atteinte globale de l'Agenda 2030

La nécessité d'un meilleur alignement des budgets avec l'Agenda 2030 a été identifiée de façon récurrente, pour maximiser l'impact positif de la France sur les ODD et mieux prendre en compte l'objectif « ne laisser personne de côté » et les potentiels impacts négatifs des financements français. Le groupe de travail a ainsi plaidé pour l'adoption d'approches transversales plutôt que fractionnées dans le financement des ODD et une inscription de l'Agenda 2030 dans des trajectoires nationales (ou territoriales) de long terme. Ce, notamment, en favorisant le financement des services essentiels par les financements publics, en alignant les programmes budgétaires sur les ODD et en évaluant la contribution du budget national aux ODD.

Agir au niveau des instances européennes et internationales pour mettre en cohérence les politiques, normes et principes qui y sont négociés avec l'engagement d'atteinte des ODD

Le GT Agenda 2030 a souligné le rôle crucial de certaines politiques dépendantes de l'Union européenne et de l'Organisation mondiale du commerce dans l'atteinte des ODD. Il a ainsi été recommandé de favoriser les mesures rendant les importations agricoles et les politiques

commerciales de l'Union européenne compatibles avec les ODD, de promouvoir la mise en place de mesures financières favorisant les produits issus de l'agroforesterie et/ou luttant contre la déforestation, et de promouvoir une évolution du droit de la concurrence pour mieux lutter contre la constitution d'oligopoles dans les secteurs concurrentiels et pour autoriser des ententes horizontales sur les prix lorsqu'elles permettent un partage de la valeur indispensable pour atteindre les ODD.

Pour favoriser les partenariats techniques et financiers

Afin de favoriser les partenariats techniques et financiers, le GT Agenda 2030 a recommandé d'exprimer des visions de long terme et transversales pour les interventions sur des services ou secteurs particuliers, en s'assurant que celles-ci s'appuient sur la mobilisation d'une expertise locale et passent par des plans d'investissement séquencés dans le temps et à l'échelle du système plutôt que projet par projet. Le tout afin d'assurer plus de visibilité et de stabilité pour les investisseurs publics et privés, et de valoriser, par le caractère intersectoriel de la démarche, les co-bénéfices entre ODD.

Pour améliorer la prise en compte des besoins et le respect des droits humains et des aspirations des personnes ciblées et impliquées

Pour une meilleure prise en compte des positions des sociétés civiles et des populations locales concernées directement par la mise en œuvre des ODD, le GT Agenda 2030 a recommandé que soit reconnue la place des organisations actrices (citoyennes et citoyens, sociétés civiles, populations affectées par les changements, etc.) dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques qui les concernent. En passant, notamment, par une meilleure territorialisation des ODD, en prenant en compte l'importance des dynamiques, sociétés civiles, citoyennes et citoyens, formes démocratiques et gouvernances locales et en renforçant l'éducation et l'information pour permettre une appropriation des ODD et une participation citoyenne à leur réalisation.

Afin de capitaliser sur ces travaux, il a enfin été recommandé de maintenir le GT Agenda 2030 au sein du CNDIS, en mobilisant également les organisations des pays partenaires.

Annexe 2 : liste des acronymes

ACF	Action Contre la Faim	IDFC	<i>International Development Finance Club</i>
AFD	Agence française de développement	LDN	Neutralité en matière de dégradation des terres
BPI	Banque publique d'investissement	MFD	<i>Maximizing Finance for Development</i>
CAD	Comité d'aide au développement	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CEF	Commerce équitable France	ODD	Objectifs de développement durable
CICID	Comité interministériel de la coopération internationale et du développement	OMC	Organisation mondiale du commerce
CPDD	Cohérence des politiques pour le développement durable	OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
CNDSI	Conseil national du développement et de la solidarité internationale	ONG	Organisation non gouvernementale
CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale	OSC	Organisation de la société civile
ESS	Économie sociale et solidaire	PAC	Politique agricole commune
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture	PAM	Programme alimentaire mondial
FARM	<i>Food & Agriculture Resilience Mission</i>	PMA	Pays les moins avancés
FIDA	Fonds international de développement agricole	PNUD	Programme des Nations unies pour le Développement
GBFS	<i>Global Business Coalition for Food Security</i>	PRI	Pays à revenu intermédiaire
GES	Gaz à effet de serre	RNV	Revue Nationale Volontaire
GT	Groupe de travail	SDSN	<i>Sustainable Development Solutions Network</i>
HLPE	Haut comité des experts du système des Nations unies sur la sécurité alimentaire et la nutrition	UNCCD	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification
HLPF	Forum politique de haut niveau des Nations unies pour le développement durable	UTZ	Programme de certification pour les produits agricoles durables
IDDRI	Institut du développement durable et des relations internationales		

Annexe 3 : liste des intervenants

Ce rapport, rédigé par les coprésidents du groupe de travail, a bénéficié de la relecture et des commentaires de divers agents du MEAE. Il a fait l'objet d'une restitution publique le 15 novembre 2023. Il n'engage que les membres du groupe de travail.

- **Rachel Morris**, *analyste politique, direction de la coopération pour le développement, OCDE*
- **Philippe Jahshan**, *directeur Stratégie, prospective et relations institutionnelles, AFD*
- **Guillaume Lafortune**, *vice-Président du SDSN et Chef du bureau de Paris*
- **Nicolas Bricas**, *chercheur au CIRAD, UMR Moisa et de la Chaire UNESCO Alimentations du monde*
- **Marie Cosquer**, *analyste plaidoyer systèmes alimentaires et crise climatique, Action Contre la Faim (ACF)*
- **Gautier Queru**, *directeur du LDN Fund, Mirova*
- **Julie Stoll**, *directrice générale de Commerce équitable France (CEF)*
- **Laurent Levard**, *agroéconomiste au Gret*
- **Anna Piccini**, *analyste, division CPDD, OCDE*
- **Sécou Sarr**, *directeur général de ENDA*
- **Lamine Sow**, *directeur du Bureau Colombie, AFD*
- **Guillaume Aubourg**, *vice-directeur général de PS-Eau*
- **Richard Touroude**, *directeur des relations internationales de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP)*
- **Carole Coupez**, *déléguée générale de Solidarité Laïque*
- **Luc Chevaillier**, *sous-direction du développement durable, MEAE*
- **Nicolas Fairise**, *sous-direction du développement humain, MEAE*

Coordination rédactionnelle

Damien Barchiche, IDDRI

Nicolas Paris, Coordination SUD

Le présent rapport constitue la restitution du groupe de travail Agenda 2030 « Agir en faveur de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 à travers la politique étrangère française » mis en place au sein du Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI), sous la coprésidence de Olivier Bruyeron (Coordination SUD) et de Sébastien Treyer (Iddri).

La France a présenté au forum politique de haut niveau (HLPF) de juillet 2023 sa deuxième Revue Nationale Volontaire (RNV) sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Conformément aux recommandations de l'ONU et de l'OCDE, l'ensemble des acteurs et actrices du développement et de la coopération internationale ont été impliqués dans l'élaboration de la RNV. Le groupe de travail Agenda 2030 a mobilisé une pluralité d'acteurs du développement afin de contribuer au 6^e enjeu de la RNV de la France « construire une transformation durable européenne et internationale ».

Les travaux se sont conclus par une série de sept axes d'action prioritaires pour que la France s'engage davantage en faveur des ODD dans le cadre de sa politique de solidarité internationale mais également de ses politiques nationales.

Le CNDSI est l'instance de concertation privilégiée entre les acteurs non-étatiques et l'État français sur les questions liées à la politique de développement et de coopération internationale de la France. Il contribue aux réflexions sur la construction et la mise en œuvre des objectifs, des orientations et des moyens de la politique française de développement.

**Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères**

**Direction générale de la mondialisation,
de la culture, de l'enseignement
et du développement international**

**Délégation pour la société civile, l'engagement
citoyen et la jeunesse**

27, rue de la Convention
75732 Paris CEDEX 15